

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 11 avril 2022, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2022, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mars 2022, à 8 h 30.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758003

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2022.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229516002

Adjuger à Groupe Rock-Sol, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 282 809,76 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 19 796,68 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 337 098,94 \$.

Appel d'offres 1105 / 7 soumissionnaires

20.02 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229516001

Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 172 838,47 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de dos-d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 17 283,85 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 65 535,75 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 255 658,07 \$.

Appel d'offres 1106 / 7 soumissionnaires

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214111001

Autoriser une dépense supplémentaire de 26 444,25 \$, taxes incluses, à BC2 Groupe Conseil Inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, et ce, afin de compléter les options relatives à l'implantation du centre sportif et aquatique et les estimations préliminaires du programme fonctionnel et technique et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224988002

Accorder une contribution financière de 312 489 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

District(s) : Ovide-Clermont

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1223602001

Accorder une contribution financière de 73 406 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de six (6) cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 27 avril au 2 novembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224988003

Accorder une contribution financière de 59 113,60 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

District(s) : Ovide-Clermont

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1228200005

Accorder une contribution financière de 43 533 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1228200004

Accorder une contribution financière de 39 948,96 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1228200002

Accorder une contribution financière de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 16 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573010

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573008

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 18 mai 2022 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573007

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Vision Charitable (VICHA) pour les aider à opérer leur centre de distribution alimentaire et venir en aide aux personnes dans une situation précaire, à même le budget de représentation des élus.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573006

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors du Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre), à même le budget de représentation des élus.

20.14 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573011

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Info-Crime pour soutenir leur activité de la Journée familiale ICM qui aura lieu le 14 mai 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.15 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1229182002

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local pour l'exploitation d'un « pro-shop » à l'aréna Rolland, en contrepartie d'un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois, de façon rétroactive pour la période de septembre 2021 à mai 2022 et comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

20.16 Aliénation de biens meubles

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1223496002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à 9139-8354 Québec inc., une partie de ruelle située du côté ouest de l'avenue L'Archevêque, au sud de la rue Bayonne, d'une superficie de 27,9 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3359-04 Mandat : 21-0355-T

District(s) : Marie-Clarac

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606006

Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2022.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606007

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2022.

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1227606008

Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2021 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1223573009

Autoriser une dépense de 1000 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 11e édition du tournoi de golf annuel prévu le 31 mai 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1223573005

Entériner une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 24e édition du tournoi qui a eu lieu du 28 mars au 3 avril 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229195003

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne et traverses surélevées sur l'avenue Salk entre les rues d'Amos et de Charleroi.

Charte montréalaise des droits et responsabilités Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229195002

Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 256 634,33 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2022 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

30.08 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1229161002

Autoriser la participation de l'arrondissement au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

Charte montréalaise des droits et responsabilités Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303006

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

40.02 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303007

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

40.03 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303008

Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

40.04 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227758002

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

District(s) : Ovide-Clermont

40.05 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303002

Adopter le Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

40.06 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227040001

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

40.07 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227040002

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue, pour le 4243, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2021-054 et l'arrêté ministériel 2022-022.

District(s) : Marie-Clarac

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303004

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 11755, avenue de l'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1228303005

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 10826, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.10 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1227177002

Statuer sur une recommandation du comité mobilité qui a siégé le 15 décembre 2021 visant à apporter des modifications à la signalisation.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

40.11 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs* - 1229171001

Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RCGA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public».

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1229182003

Nommer Mme Mildred Guerrier, à titre de régisseuse à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 avril 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi.

50.02 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1225190001

Nommer M. Samuel Gilbert, à titre d'assistant - intervention loisirs, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 16 avril 2022, en période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.03 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1223602002

Titulariser M. Daniel Antonio Legault-Chavando, à titre de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 6 avril 2022



Dossier # : 1227758003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2022.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2022.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-24 18:53

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227758003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 8 mars 2022. Il s'agissait d'une séance tenue par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1229516002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Groupe Rock-Sol, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 282 809,76 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 19 796,68 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 337 098,94 \$. Appel d'offres 1105 / 7 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Groupe Rock-Sol, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 282 809,76 \$, taxes incluses, le contrat 1105 pour l'exécution des travaux de construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 19 796,68 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 34 492,50 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 337 098,94 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-05 18:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229516002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Groupe Rock-Sol, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 282 809,76 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 19 796,68 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 337 098,94 \$. Appel d'offres 1105 / 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite construire des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir, permettant ainsi un changement de comportement des automobilistes en réduisant la vitesse dans les secteurs sensibles, notamment aux abords des écoles et parcs.

Un appel d'offres public a été publié dans le journal Le devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 22 février au 16 mars 2022. La durée de publication a été de 23 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 14 juillet 2022.

La préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux sont assurés par la division des études techniques de l'arrondissement.

Trois (03) Addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- **Addenda no 1 émis le 28 février 2022** : Modification au formulaire de soumission.
- **Addenda no 2 émis le 04 mars 2022** : Modification au cahier des clauses administratives spéciales. Ajout mesure Covid-19.
- **Addenda no 3 émis le 10 mars 2022** : Questions et réponses.

La publication des addenda 1, 2 et 3, n'a eu aucune incidence sur le nombre des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la construction de passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- La réalisation de passages surélevés pour piétons,
- La construction de saillies en béton.

L'emplacement des passages surélevés et saillies sont résumés comme suit:

- Avenue de Bruxelles (École René-Guénette)
- Avenue de Rome (École René-Guénette)
- Avenue Salk (École Jean-Nicolet)
- Avenue Lamoureux (École Sainte-Gertrude)
- Avenue Laurier (Parc Henri-Bourassa et École secondaire Henri-Bourassa)
- Avenue Monty (Parc Monty)
- Avenue Monty (Parc Tardif)

JUSTIFICATION

Il y a eu Treize (13) preneurs du cahier des charges dont sept (7) ont déposé une soumission, soit 53,85%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mars 2022, à 11h00. Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Groupe Rock-Sol	282 809,76 \$	19 796,68 \$	302 606,44 \$
Construction Viatek Inc.	438 096,14 \$	30 666,73 \$	468 762,87 \$
Les Pavages Céka inc	439 947,42 \$	30 796,32 \$	470 743,74 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	462 600,00 \$	32 382,00 \$	494 982,00 \$
De Sousa - 4042077 Canada Inc.	469 187,68 \$	32 843,14 \$	502 030,82 \$
Cojalac inc.	539 887,77 \$	37 792,14 \$	577 679,91 \$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	469 482,02 \$	32 863,74 \$	502 345,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
			474 164,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			
			56,69 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
			275 073,47 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]	90,90 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-154 728,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]	-33,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	166 156,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	54,91 %

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de (-154 728,58 \$) soit -33,83 %.

Considérant l'écart marqué entre l'estimation du bureau des études techniques et le plus bas soumissionnaire, l'arrondissement à procéder à une demande d'avis juridique au Service des affaires juridique des services centraux.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites pour trois soumissions seulement et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de construction de passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir, cités dans la rubrique « Description », est de 337 098,94 \$, taxes incluses.

La dépense totale est donc de 337 098,94 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 34 492,50 \$, taxes incluses, et celui des contingences de 19 796,68 \$, taxes incluses. Cette dépense est assumée par l'arrondissement et financée par le règlement prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 10 922,62 \$ - Arrondissement
- Bollards : 14 371,88 \$ - Arrondissement
- Végétaux : 9 198,00 \$ - Arrondissement

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé par l'arrondissement se

résume comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire- Arrondissement (taxes incluses)
Construction de passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord (travaux)	282 809,76 \$
Contingences 7% (travaux)	19 796,68 \$
Incidences	34 492,50 \$
Total travaux + incidences + contingences	337 098,94 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir.

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur devra faire respecter au chantier les règles d'hygiène, de distanciation physique et de protection par les travailleurs telles qu'établies par la CNESST, qui seront en vigueur au moment où les travaux seront réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 27 juin 2022.

Fin des travaux : plus tard le 19 août 2022.

Durée des travaux : 40 jours incluant les congés fériés et les vacances de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée

- auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 12 mai 2020 et en vigueur jusqu'au 11 mai 2023.(voir pièce jointe)

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-24

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1229516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 172 838,47 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de dos-d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 17 283,85 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 65 535,75 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 255 658,07 \$. Appel d'offres 1106 / 7 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Les Pavages Dancar (2009) Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 172 838,47 \$, taxes incluses, le contrat 1106 pour l'exécution des travaux de construction de dos-d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 17 283,85 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 65 535,75 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 255 658,07 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-07 13:13

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 172 838,47 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de dos-d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 17 283,85 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 65 535,75 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 255 658,07 \$. Appel d'offres 1106 / 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite construire des dos-d'âne autour des écoles primaires ou secondaires, proche des parcs ainsi que sur des rues résidentielles, comme mesures d'atténuations préventives de la vitesse des véhicules.

Un appel d'offres public a été publié dans le journal Le devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 14 février au 09 mars 2022. La durée de publication a été de 24 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 07 juillet 2022.

La préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux sont assurés par la division des études techniques de l'arrondissement.

Quatre (04) Addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- **Addenda no 1 émis le 16 février 2022** : Modification au formulaire de soumission.
- **Addenda no 2 émis le 28 février 2022** : Remplacement du bordereau de soumission (unité de l'item 2 et 3).
- **Addenda no 3 émis le 01 mars 2022** : Modification de l'erreur de l'article 2.2 du devis technique spécial d'infrastructure.
- **Addenda no 4 émis le 04 mars 2022** : Modification d'un article du cahier des clauses administratives spéciales en lien avec les mesures Covid-19.

La publication des addenda 1, 2, 3 et 4, n'a eu aucune incidence sur le nombre des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la construction de soixante-trois (63) dos-d'âne, incluant leur marquage, dans diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- La construction de dos-d'âne en asphalte,
- La réalisation du marquage sur ces nouveaux dos-d'âne.

Le nombre et l'emplacement des dos-d'âne sont résumés dans le tableau en pièce jointe.

Les écoles qui seront desservies par ces mesures d'atténuations sont:

- Adélard-Desrosiers
- Jules-Verne
- Lester B. Pearson (secondaire)
- Ste-Colette (et annexe)
- Jean-Nicolet-annexe
- St-Vincent-Marie
- St-Rémi-annexe
- St-Rémi

Les parcs qui seront desservies sont comme suit:

- Le Carignan
- Charleroi
- Racette
- Sauvé
- Primeau
- Pilon
- Ottawa
- Oscar

JUSTIFICATION

La construction de dos-d'âne permet de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et permet ainsi d'améliorer l'environnement et d'installer un climat de sécurité pour les résidents et les piétons, en particulier près des zones scolaires et à proximité des parcs.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- apaiser la circulation,
- sécuriser la traversée des piétons.

Dix (10) entreprises ont pris le cahier des charges et sept (7) ont déposé une soumission, soit 70%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 mars 2022, à 11h00.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Pavages Dancar (2009) inc	172 838,47 \$	17 283,85 \$	190 122,32 \$
Construction Viatek Inc.	248 823,15 \$	24 882,31 \$	273 705,46 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	269 387,57 \$	26 938,76 \$	296 326,33 \$
Les Pavages Céka inc	269 846,33 \$	26 984,63 \$	296 830,96 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	351 009,00 \$	35 100,90 \$	386 109,90 \$
Eurovia Québec Construction inc.	363 219,13 \$	36 321,91 \$	399 541,04 \$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	373 869,96 \$	37 387,00 \$	411 256,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			321 984,71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			69,36 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			221 134,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			116,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-207 410,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			-52,17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			83 583,14 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			43,96 %

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

Toutes les soumissions analysées ont été jugées conformes.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de (-207 410,09 \$) soit -52,17 %.

Considérant l'écart marqué entre l'estimation du bureau des études techniques et le plus bas soumissionnaire, l'arrondissement à procéder à une demande d'avis juridique au Service des

affaires juridique des services centraux.

Il plus prudent de s'assurer que la soumission du plus bas soumissionnaire n'est pas farfelue, dérisoire, fantaisiste ou sans aucune mesure avec le travail à réaliser ou irréaliste au point de compromettre la bonne exécution du contrat. Des informations additionnelles ont été demandé par écrit au plus bas soumissionnaire afin de mieux comprendre sa soumission. En conclusion, il s'agit d'une erreur de frappe dans le prix d'un item dont le soumissionnaire est à l'aise avec cette soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de construction de dos-d'âne, cités dans la rubrique « Description », est de 255 658,07 \$, taxes incluses.

La dépense totale est donc de 255 658,07 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 65 535,75 \$, taxes incluses, et celui des contingences de 17 283,85 \$, taxes incluses. Cette dépense est assumée par l'arrondissement et financée par le règlement prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 17 246,25 \$ - Arrondissement
- Signalisation dos d'ânes : 48 289,50 \$ - Arrondissement

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé par l'arrondissement se résume comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire- Arrondissement (taxes incluses)
Construction de dos-d'âne et marquage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord (travaux)	172 838,47 \$
Contingences 10% (travaux)	17 283,85 \$
Incidences	65 535,75 \$
Total travaux + incidences + contingences	255 658,07 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction de dos-d'âne.

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un plan de communication a été approuvé et sera mis en oeuvre pour présenter ce projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur devra faire respecter au chantier les règles d'hygiène, de distanciation physique et de protection par les travailleurs telles qu'émisses par la CNESST, qui seront en vigueur au moment où les travaux seront réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 13 juin 2022.

Fin des travaux : plus tard le 19 août 2022.

Durée des travaux : 59 jours incluant les congés fériés et les vacances de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu un renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 30 mai 2019 et en vigueur jusqu'au 29 mai 2022.(voir pièce jointe)

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-21

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1214111001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 26 444,25 \$, taxes incluses, à BC2 Groupe Conseil Inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, et ce, afin de compléter les options relatives à l'implantation du centre sportif et aquatique et les estimations préliminaires du programme fonctionnel et technique et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 26 444,25 \$, taxes incluses, à BC2 Groupe Conseil Inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, et ce, afin de compléter les options relatives à l'implantation du centre sportif et aquatique et les estimations préliminaires du programme fonctionnel et technique;

QUE soit autorisée la dépense de 26 444,25 \$, taxes incluses, au surplus réservé de l'arrondissement pour le projet de centre sportif;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 18:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214111001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 26 444,25 \$, taxes incluses, à BC2 Groupe Conseil Inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, et ce, afin de compléter les options relatives à l'implantation du centre sportif et aquatique et les estimations préliminaires du programme fonctionnel et technique et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a sollicité l'appui des gouvernements supérieurs et de la Ville de Montréal pour réaliser un projet de construction d'un centre sportif. La construction de ce centre sportif constitue un élément central du plan d'action de l'arrondissement visant à se doter d'un réseau approprié d'équipements sportifs et récréatifs d'intérieur de qualité. Ce projet de construction permettra de pallier au déficit criant d'installations sportives et de loisirs et de répondre aux besoins sans cesse grandissants de la population, dont les aînés et les jeunes, qui représentent respectivement 30 % et 33 % de la population de l'arrondissement.

Ce centre sportif, permettra également de pallier aux besoins des clubs sportifs locaux fédérés et de répondre aux attentes des citoyens exprimés dans l'étude sur «l'intérêt des citoyens pour le futur complexe sportif multifonctionnel et intergénérationnel ». A cet égard, l'arrondissement a réalisé plusieurs étapes, depuis 2009:

- 2009- Analyse des besoins sportifs et récréatifs;
- 2010-2011- Étude de faisabilité pour la construction d'un centre sportif multidisciplinaire et intergénérationnel – Avant-projet;
- 2014 et 2017 – Visites de divers centres sportifs «modèles» dans la région de Montréal (Complexe sportif de Terrebonne, YMCA Ahuntsic-Cartierville, Centre Léonardo da Vinci, etc.);
- 2016 - Enquête de la firme Léger marketing sur les besoins et attentes des résidents et résidentes de Montréal-Nord ainsi que des arrondissements limitrophes afin d'alimenter les orientations de planification d'un futur centre sportif;
 - 25 août 2017 - Présentation du projet de centre sportif au Comité corporatif de gestion des projets d'envergure de la Ville de Montréal

(CCGPE);

- 2019 - Demande de financement de l'arrondissement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives de la Ville de Montréal (PAFIRS). Financement non accordé.
- 3 novembre 2020 - Présentation du projet lors de la rencontre du comité interministériel et intergouvernemental présidé par la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau.

Un mandat de 54,000\$ a été octroyé à BC2 Groupe Conseil Inc. en mars 2021 et s'inscrivait dans la suite des différentes étapes franchies depuis 2009. L'étude produite permet d'amorcer la planification des différentes étapes de ce projet prioritaire pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

Ce programme fonctionnel et technique présente une réponse aux besoins exprimés et les composantes budgétaires pour sa réalisation.

Suivant l'analyse du document final du projet de centre sportif et aquatique, les équipes ont validé certains éléments dans le cadre de la préparation du document d'opportunité de projet (DOP). En vue de la préparation des différentes options requises par la ville et compte tenu de certains ajustements demandés, des travaux complémentaires sont requis auprès du fournisseur. De plus, suivant les besoins, de nouvelles images de simulation visuelle permettant de présenter le projet dans son environnement ou des composantes de celui-ci, pourront être réalisées par le fournisseur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

IDENTIFICATION

Dossier # :1214111001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à BC2 Groupe Conseil Inc., pour un montant de 53 693,33 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, pour une durée de quatre (4) mois, et ce, à compter du 15 février 2021, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a sollicité l'appui des gouvernements supérieurs et de la Ville de Montréal pour réaliser un projet de construction d'un centre sportif. La construction de ce centre sportif constitue un élément central du plan d'action de l'arrondissement visant à se doter d'un réseau approprié d'équipements sportifs et récréatifs d'intérieur de qualité. Ce projet de construction permettra de pallier au déficit criant d'installations sportives et de loisirs, mais aussi de répondre aux besoins sans cesse grandissants de la population, dont les aînés et les jeunes, qui représentent respectivement 30 % et 33 % de la population de l'arrondissement.

Ce centre sportif, permettra également de pallier aux besoins des clubs sportifs locaux fédérés et de répondre aux attentes des citoyens exprimés dans l'étude sur «l'intérêt des citoyens pour le futur complexe sportif multifonctionnel et intergénérationnel ». A cet égard, l'arrondissement a réalisé plusieurs étapes, depuis 2009:

- 2009- Analyse des besoins sportifs et récréatifs;
- 2010-2011- Étude de faisabilité pour la construction d'un centre sportif multidisciplinaire et intergénérationnel – Avant-projet;
- 2014 et 2017 – Visites de divers centres sportifs «modèles» dans la région de Montréal (Complexe sportif de Terrebonne, YMCA Ahuntsic-Cartierville, Centre Leonardo da Vinci, etc.);
- 2016 - Enquête de la firme Léger marketing sur les besoins et attentes des résidents et résidentes de Montréal-Nord ainsi que des arrondissements limitrophes afin d'alimentation les orientations de planification d'un futur centre sportif;
- 25 août 2017 - Présentation du projet de centre sportif au Comité corporatif de gestion des projets d'envergure de la Ville de Montréal (CCGPE);

- 2019 - Demande de financement de l'arrondissement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives de la Ville de Montréal (PAFIRS). Financement non accordé.
- 3 novembre 2020 - Présentation du projet lors de la rencontre du comité interministériel et intergouvernemental présidé par la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau.

Le présent mandat à BC2 Groupe Conseil Inc. s'inscrit dans la suite des différentes étapes franchies depuis 2009, il vise à amorcer la planification des différentes étapes de ce projet prioritaire pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

La coordination de ce mandat sera sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La méthodologie et le plan de travail de la firme comprennent les phases suivantes:

Phase 1: Établissement des cadres de référence

- Rencontre de démarrage;
- Synthèse de la documentation;
- Identification des sports, des organismes et programmes à l'étude;
- Définition et cartographie de la zone de marché;
- Dépôt du rapport 1;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi.

Phase 2: Analyse de l'offre et de la demande

- Analyse de l'évolution de la population et des perspectives démographiques;
- Confection des fiches d'analyse concernant les organismes et les programmes municipaux;
- Confection des fiches d'analyse des installations actuelles;
- Complétion des fiches d'analyse par les organismes et les acteurs concernés;
- Analyse de la demande en sports, activités et services suivant la réception des fiches;
- Analyse de l'offre en installations suivant la réception des fiches;
- Examen des indicateurs pertinents et revue de comparables;
- Consultation des organismes et des équipes municipales;
- Dépôt du rapport d'étape 2;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi.

Phase 3: Programme fonctionnel préliminaire

- Mesure de l'adéquation entre l'offre et la demande
- Élaboration d'un programme fonctionnel préliminaire
- Dépôt du rapport d'étape 3;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi;
- En option: rencontre et discussion auprès d'un comité élargi.

Phase 4: Concept d'aménagement

- Analyse du site retenu;
- Actualisation du programme fonctionnel;
- Production d'un plan-concept d'aménagement spatial;
- Dépôt du rapport d'étape 4;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi.

Phase 5: Cadre financier et stratégie de réalisation

- Établissement d'un budget de réalisation et de construction (classe C);
- Présentation des modes de gestion possible;
- Établissement d'un budget annuel récurrent;
- Dépôt du rapport d'étape 5;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi.

Phase 6: Rapport final

- Confection des illustrations présentant le scénario final (plan d'implantation, coupe-perspective, élévation et illustrations 3D);
- Confection du rapport final préliminaire;
- Dépôt du rapport final préliminaire;
- Rencontre de validation auprès du comité de suivi;
- En option: Présentation du rapport final préliminaire aux élus pour commentaires;
- Dépôt du rapport final.

Phase 7: Complétion de la demande d'ouverture du dossier d'opportunité préliminaire (DOP)

- Accompagnement pour complétion du formulaire "dossier d'opportunité préliminaire (DOP), étape 1 identification d'une opportunité par un demandeur" - Réponses aux points 1-2-3-4-5 et à l'annexe 1.

JUSTIFICATION

Le contrat octroyé à la firme permettra de réaliser les différentes étapes préliminaires à la réalisation du programme fonctionnel et technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter une somme de 53 693,33 \$, dépense nette de 49 029.16 \$, qui sera imputée dans le surplus de l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de développement durable seront intégrés dans les travaux de la firme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution d'une ressource externe spécialisée, cette phase de planification du projet serait compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues dans le cadre de ce mandat tiendront compte des directives de toutes les consignes de la Santé publique en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Par cette étude préalable au PFT, l'arrondissement franchit un pas important vers la réalisation du projet structurant de construction d'un centre sportif pour la population locale. À cet effet, il y aurait lieu d'envisager l'émission d'un communiqué de presse ou d'une entrevue avec le Guide de Montréal-Nord afin de marquer cette avancée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage du projet: semaine du 15 février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAUZON
Chef de division sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude FOURNIER
c/d sl & dev.soc en arrondissement

Le : 2021-01-20



Dossier # : 1224988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 312 489 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 312 489 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-08 18:41

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 312 489 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

En concordance avec l'entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 intervenue entre l'Arrondissement et Un itinéraire pour tous (UIPT), en novembre 2021, UIPT a déposé auprès de la DCSLDS une demande de financement pour soutenir sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023. Cette demande a fait l'objet d'une analyse de la part de la Division du développement social. Le dossier a également été présenté pour discussion et orientation à la Commission du développement social le 10 mars ainsi qu'au CEHD du 17 mars dernier.

La programmation annuelle d'activités déposée par UIPT s'inscrit en continuité avec celle financée par l'arrondissement en 2021 et s'arrime parfaitement avec les orientations de leur planification stratégique 2020-2025.

Après avoir étudié le dossier, le CEHD recommande au conseil d'arrondissement de soutenir la demande de financement d'UIPT pour les années 2022 et 2023.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de **312 489 \$** à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023 à approuver le projet de convention à intervenir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 016 du 7 février 2022 - Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 017 du 7 février 2022 - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2022 et approuver le projet de

convention à intervenir.

CA21 10 010 du 1er février 2021 - Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021 et approuver le projet de convention. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA21 10 011 du 1er février 2021 - Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 264 du 5 octobre 2020 - Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous, dans le cadre de la contribution financière de 155 467 \$ octroyée pour l'année 2020 pour la mise en œuvre de la programmation annuelle d'activités des secteurs : mobilisation citoyenne, jeunesse et pôle d'action du samedi.

CA20 10 203 du 6 août 2020 - Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2020, pour l'animation de sa programmation annuelle à la Maison culturelle et communautaire et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 042 du 2 mars 2020 - Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, **38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire**, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Brève description de la programmation annuelle d'activité d'UIPT:

La programmation annuelle d'activités d'UIPT pour les années 2022 et 2023 se décline en trois principaux volets et s'inscrit en continuité avec les programmations déployées au cours des années antérieures (2020-2021). Les activités sont accessibles et gratuites et prennent en compte les besoins spécifiques des résident.es du Nord-Est (voir fichier en pièce jointe pour le détail de la programmation):

La programmation 2022 et 2023 proposée tient compte des grands enjeux identifiés par UIPT qui sont:

- l'inclusion sociale et la participation citoyenne (vivre ensemble, intégration sociale)
- la sécurité économique des personnes et familles vulnérables (logement, matériel, alimentation)
- la sécurité urbaine et cybersécurité
- la motivation scolaire des jeunes (réussite éducative et persévérance scolaire)

A) La mobilisation citoyenne

Ce volet vise à favoriser la constitution d'un filet social autour des citoyens vulnérables grâce à une programmation annuelle d'activités (régulières et ponctuelles) mobilisatrice, agissante sur des transformations personnelles et sociales, établies à partir des besoins exprimés par les citoyens et permettant aux intervenants de déceler et d'intervenir sur des problématiques individuelles (références, soutien psychosocial, soutien matériel) et sociales (sensibilisation, information, démarche d'éducation populaire).

B) Le secteur jeunesse

Ce volet propose aux jeunes divers ateliers, formations, groupes de partage et interventions personnalisées pour renforcer leurs compétences personnelles, scolaires, sociales et professionnelles et aussi pour les outiller sur divers enjeux en vue d'assurer leur passage harmonieux vers l'âge adulte (ex.: relation amoureuse, violence urbaine, connaissance de leurs droits, etc.). Cette programmation favorise également le développement de la citoyenneté chez les jeunes et l'engagement au sein de leur communauté leur donnant ainsi plus de moyens pour agir sur la transformation de leur milieu de vie.

C) Le pôle d'action du samedi

Ce volet vise à renforcer les capacités d'agir des familles et à les outiller pour soutenir la réussite éducative de leurs enfants (0-12 ans). Le pôle d'action du samedi offre des activités d'aide aux devoirs, de découvertes artistiques, des cours de langue, une programmation d'activités durant la relâche scolaire et la période estivale, etc. Les activités proposées contribuent à alimenter le plaisir d'apprendre chez les enfants.

Il est à noter que pour l'année 2022, les subventions accordées pour les projets suivants, qui sont rattachées à la programmation annuelle d'activités d'UIPT, ont été reconduites (90 000 \$):

- Projet de mentorat scolaire: 38 000 \$
- Poste d'Intervenant jeunesse à la bibliothèque de la MCC: 37 000 \$
- Projet d'animation de jeux vidéo à la MCC: 15 000 \$

Montant recommandé pour l'année 2022: 155 467\$

Montant recommandé pour l'année 2023: 157 022\$

JUSTIFICATION

L'octroi de cette subvention permettra à UIPT de mieux planifier sa main d'oeuvre ainsi que son offre de service aux citoyens pour les deux prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense totalise un montant de 312 489 \$ qui est entièrement assumé par un budget

de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les versements à l'organisme sont conditionnels au respect des termes de la convention et de l'entente et seront répartis comme suit:

En 2022

- Un premier versement au montant de **77 733 \$** dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- Un deuxième versement au montant de **62 188 \$** soit le 05 juillet 2022 à la suite de l'évaluation mi-étape de l'évolution de la programmation annuelle des activités d'UIPT;
- Un troisième et dernier versement au montant **15 546 \$** soit le 30 janvier 2023 à la suite de l'analyse par la DCSLDS du dépôt du rapport final d'étape du projet

En 2023

- Un premier versement au montant de **78 511 \$** dans les trente (30) jours de l'évaluation de la prestation annuelle de 2022;
- Un deuxième versement au montant de **62 808 \$** soit le 04 juillet 2023 à la suite de l'évaluation mi-étape de l'évolution de la programmation annuelle des activités d'UIPT;
- Un troisième et dernier versement au montant **15 703 \$** soit le 30 janvier 2024 à la suite de l'analyse par la DCSLDS du dépôt du rapport final d'étape du projet

En 2024

L'Arrondissement se réserve la possibilité de reconduire la présente entente dans les mêmes termes et conditions pour une année supplémentaire en 2024 par addenda, et ce conditionnellement à la disponibilité des ressources financières et avec l'accord préalable de l'Organisme.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par le biais des orientations: # 2 Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion, # 3 Amplifier la démocratie et la participation et rejoint également l'échelle d'intervention qui est de placer l'être humain au coeur de nos interventions. Ce dossier répond également aux objectifs de développement durable des Nations Unies suivants:

- Pas de pauvreté (1)
- Faim «zéro» (2)
- Bonne santé et bien-être (3)
- Éducation de qualité (4)
- Égalité entre les sexes (5)
- Travail durable et croissance économique (8)
- Inégalités réduites (10)
- Villes et communautés durables (11)
- Paix, justice et institutions efficaces (16)
- Partenariat pour la réalisation d'objectifs (17)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette subvention, il sera impossible à UIPT d'offrir une programmation annuelle d'activités satisfaisantes pour répondre aux besoins des citoyens du secteur Nord-Est.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'impact de la pandémie Covid-19 a été très significatif pour les résidents du secteur Nord-

Est de Montréal-Nord. De par sa localisation (MCC) stratégique, UIPT est connu des citoyens, des familles, des organismes et des institutions du secteur et est devenu au fil des années, un incontournable pour les résidents du secteur et les personnes nouvellement arrivées sur le territoire, mais aussi pour les intervenants du milieu et d'ailleurs. Il est donc important de soutenir l'offre de services de l'organisme qui oeuvre dans un milieu de grande pauvreté matérielle et sociale.

De plus, UIPT est un partenaire de premier plan pour sensibiliser et outiller les citoyens face à la Covid-19. De par sa mission de mobilisation et sa présence constante sur le terrain, UIPT connaît très bien la dynamique locale et les enjeux de la population de ce secteur. Sa participation et sa contribution à divers lieux de concertations stratégiques et son rôle de « lanceur d'alerte », fait de cet organisme, un partenaire de premier plan pour l'arrondissement (réf. entente de partenariat pluriannuelle).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des relations avec les citoyens et communications produira un communiqué pour annoncer l'octroi de la contribution financière à Un itinéraire pour tous pour la mise en oeuvre sa programmation annuelle d'activités 2022-2024. Un protocole de visibilité est joint à la convention qui lie l'arrondissement et l'UIPT. Celui-ci fera l'objet d'échange au cours de l'année 2022 en vue d'une refonte pour une nouvelle version en 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- **Fin de l'été 2022 et 2023:** Suivi mi-étape du projet avec l'équipe d'UIPT. Évaluation du déploiement de l'offre d'activités.
- **Fin décembre 2022:** Dépôt du rapport de fin d'étape du projet et évaluation de la prestation de service annuelle.
- **Fin décembre 2023:** Dépôt du rapport de fin d'étape du projet et évaluation de la prestation de service annuelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marie DÉSILETS
c/d bibliothèque en arrondissement

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1223602001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 73 406 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de six (6) cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 27 avril au 2 novembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé ;

QUE soit accordée une contribution financière de 73 406 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 27 avril au 2 novembre 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction des travaux publics à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:22

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223602001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 73 406 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de six (6) cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 27 avril au 2 novembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, l'arrondissement a confié à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir le mandat de former et coordonner une brigade de propreté.

Composée de 8 jeunes en situation de décrochage social et ou scolaire, la brigade de propreté a réalisé pendant 30 semaines (du 26 avril au 3 novembre 2021) des travaux de nettoyage de sites ciblés (6 cours d'écoles et terrains en façade de certaines rues de l'arrondissement) et a également participé à des activités horticoles (plantation et entretien d'arbres et d'arbustes). Les activités horticoles ont été menées par la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), organisme partenaire de Les Fourchettes de l'Espoir.

L'arrondissement est satisfait des travaux réalisés en 2021 par l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir.

L'organisme Les Fourchettes de l'Espoir souhaite reconduire ce projet en 2022 en collaboration avec son partenaire historique, la Soverdi (volet activités horticole).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 04 08 Accorder une contribution financière de 78 774 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 1er mai au 30 novembre 2019 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA 20 103 01 Accorder une contribution financière de 72 153 \$, à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté de 6 cours d'écoles, le nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres du 27 avril au 2 novembre 2020 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA 21 10015 Accorder une contribution financière de 72 153 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 26 avril au 3 novembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Le coordonnateur de la brigade de propreté 2022 interviendra du 27 avril au 2 novembre 2022.

La brigade de propreté sera active du 27 avril au 2 novembre 2022 et les interventions auront lieu aux endroits suivants :

Les 6 cours d'écoles suivantes :

- École secondaire Lester B. Pearson
- École secondaire Henri-Bourassa
- École secondaire Calixa-Lavallée
- École primaire Le Carignan
- École primaire Jules-Verne
- École Gerald McShane

Les travaux de nettoyage des cours d'écoles seront exécutés de la manière suivante :

- 2 fois par semaine entre le 1 mai et le 11 septembre 2022;
- 1 fois par semaine entre le 12 septembre et le 1er novembre 2022

Les terrains privés situés en façade des bâtiments aux endroits suivants :

- Secteur Nord-Est : Les rues Pascal, Arthur Chevrier et Pierre (soit le secteur situé entre le boulevard Rolland et le boulevard Langelier);
- Secteur ouest (Pie – IX)

Les travaux de nettoyage de ces terrains privés seront exécutés de la manière suivante

- Secteur Nord-Est : 3 fois par semaine entre le 1 mai et le 11 septembre 2022, puis 2 fois par semaine entre le 12 septembre et le 1er novembre 2022;
- Secteur ouest (Pie-IX) : 2 fois par semaine entre le 1 mai et le 11 septembre 2022, puis 1 fois par semaine entre le 12 septembre et le 1er novembre 2022.

L'organisme communautaire devra embaucher 8 jeunes qui seront encadrés par un coordonnateur, intervenant social. Ces jeunes devront être à leur première expérience

d'emploi et le nombre d'heures travaillées cette année sera 20 heures par semaine.

Les jeunes vont effectuer la plantation d'arbres en terrains privés avec la Soverdi. Une formation sera effectuée sur la plantation de végétaux par les intervenants de la Soverdi.

À la fin du projet, lors d'une activité de reconnaissance, l'organisme remettra à chaque jeune une attestation de participation à la Brigade de propreté avec la mention d'une compétence "Plantation d'arbres de petit calibre".

L'offre de service de l'organisme est présentée à l'annexe A de la convention. L'annexe B précise les attentes de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution au montant de 73 406 \$ sera financée par le budget de fonctionnement comme suit :

BUDGET FONCTIONNEMENT	2022
1er versement (40%) dans les 30 jours suivants la signature de la convention	29 362,4 \$
2ième versement (30%) au 15 juin	22 021,8 \$
3ième versement (15%) au 7 septembre	11 010,9 \$
4ième versement (15%) 1er décembre à la remise du rapport final	11 010,9 \$
Total	73 406 \$

Engagement 2022 : DA Simon 721536

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Offrir l'opportunité à des jeunes d'occuper un premier emploi;
- Encourager la persévérance scolaire et la réinsertion socio-professionnelle;
- Permettre à des jeunes de participer à l'amélioration de leur quartier et augmenter leur sentiment d'appartenance;
- Permettre à des jeunes d'occuper un emploi à temps partiel sur une longue période (plus de 6 mois);
- Développer des compétences d'employabilité chez les jeunes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Certains mandats pourraient faire l'objet de révision selon l'évolution de la pandémie et des mesures gouvernementales en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2021: Approbation du projet brigade 2022

Avril à novembre 2022: Exécution des mandats

Juillet 2022: Rencontre de suivis à mi-parcours

Septembre: Rapport d'étape

Décembre 2022: Réception du rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre LETOURNEAU
chef de section - soutien general

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1224988003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 59 113,60 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 59 113,60 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:09

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224988003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 59 113,60 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de Revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal (RUI), le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a informé l'arrondissement à l'automne 2021 que le budget de fonctionnement dédié à la RUI allait être reconduit pour l'année 2022. À ce montant, s'est ajoutée, en octobre 2021, une enveloppe supplémentaire de 40 000 \$ provenant d'une entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Montréal. La somme disponible en 2022 est de 115 032 \$. De ce montant 98 365 \$ ont été utilisés pour lancer un appel à projets sur invitation à la TQMN le 15 février dernier. Une pratique en conformité avec le Cadre de référence - *Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Montréal-Nord. Le solde de l'enveloppe budgétaire a été octroyé à la réalisation du Plan d'aménagement du Nord-Est incluse dans le plan d'action RUI.

Le 7 mars 2022, la TQMN a déposé sur la plateforme GSS de la Ville, une demande de financement à l'arrondissement pour un projet à deux volets: gouvernance de la RUI et aménagement d'un parcours sportif au parc Henri-Bourassa (hébertisme). Le 9 mars 2022, un comité d'analyse multipartite s'est réuni pour étudier le projet déposé par la TQMN et faire ses recommandations. Les résultats du comité d'analyse ont été par la suite présentés à la haute direction et aux élus (CEHD) pour décision. À l'issue du processus, le comité a décidé de recommander la reconduction du poste de coordination de la RUI pour l'année 2022.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 59 113,60 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir le poste de coordination de la RUI pour l'année 2022 et à approuver le projet de convention à intervenir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Décision Ville de Montréal relatif au dossier RUI**

CE21 1857 du 27 octobre 2021 - Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 000 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) »;

2- d'approuver un projet de convention entre la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution ;

3- d'autoriser la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville;

4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Décisions de l'Arrondissement relatif au dossier RUI et Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE)

CA21 10 328 du 13 décembre 2021 - Accorder une contribution financière de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement du projet Plan d'aménagement du Nord-Est- Agent de mobilisation qui s'inscrit dans la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 334 du 13 décembre 2021 - Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue en mai 2021 avec la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre du projet Plan d'aménagement du Nord-Est.

CA21 10 120 du 10 mai 2021 - Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 118 du 10 mai 2021- Accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Titre du projet : Financement du poste de coordonnateur de la RUI pour l'année 2022

Brève description du projet :

La demande de soutien financier de la table de quartier servira à couvrir, le salaire du coordonnateur de la RUI pour l'année 2022.

La coordination RUI a pour mission principale d'assurer le fonctionnement efficient des comités de la RUI et la mise en oeuvre de la démarche par le biais d'un plan d'action issue de la communauté du secteur Nord-Est de Montréal-Nord. Ses responsabilités peuvent être regroupées en quatre grands axes :

- Ⓜ la gouvernance
- Ⓜ la mobilisation
- Ⓜ la communication
- Ⓜ la gestion financière.

En termes de gouvernance, il lui incombe de faciliter l'harmonisation du plan d'action annuel avec le Plan de développement social (PDS) 2021-2026 et les plans d'action des lieux de concertation présents dans le secteur, nourrir la réflexion face aux problématiques du secteur Nord-Est et susciter l'innovation des solutions . Elle est tenue de coordonner et soutenir les comités de travail mis sur pied pour réaliser les projets liés au plan d'intervention, accompagner et soutenir

les différents projets du PANE, organiser les rencontres des comités et assurer les suivis : produire ou superviser la production des ordres du jour, des comptes rendus , des rapports et tout autre document pertinent. En termes de mobilisation, la coordination se doit de développer des partenariats avec les ressources présentes sur le territoire de la RU, Mobiliser les citoyens , les organismes , les entreprises et partenaires du territoire pour participer aux démarches de consultation participative ou différents chantiers d'action Soutenir les porteurs dans la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de projets . En termes de communication, il s'agit de développer et coordonner une stratégie de communication liée à l'ensemble de la démarche et à l'avancée des chantiers et projets ; élaborer et superviser la production d'outils de communication, en assurer l'utilisation et la diffusion, optimiser l'utilisation des médias sociaux et du site Web pour la promotion des activités et la diffusion de bilans de réalisation. Elle a aussi la responsabilité d'assurer le suivi budgétaire et la rédaction de rapports d'activités et financiers de concert avec la direction et les services comptables, et aussi d'effectuer des recherches de financement complémentaire ou renouvellement de programme, tenant compte du plan d'action de la RUI.

Montant de la contribution recommandé: 59 113,60 \$

JUSTIFICATION

L'octroi de cette subvention à la TQMN est justifié pour maintenir en poste le coordonnateur de la RUI d'autant plus que cela répond à la stratégie de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal visant à mettre en place les conditions pour assurer le succès de cette démarche dans les arrondissements. Sans cette ressource nécessaire au bon fonctionnement de la RUI, il serait difficile de mener à terme, les projets de revitalisation du plan d'action ainsi que la mobilisation des citoyens.e.s et des acteurs communautaires et institutionnels autour de ce plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 59 113,60 \$, est assumée en partie par un budget de fonctionnement provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville et par un budget provenant de l'entente MAMH/Ville.

Numéro de DA: 721787

00366

Clé comptable / Numéro d'imputation	Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant 2021	Montant 2022	Total
SDIS 1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003661.052138.00000.00000	Table de quartier de Montréal-Nord	Financement du poste de coordonnateur de la RUI pour l'année 2022	58 365 \$	58 365 \$	58 365 \$
MAMH 2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.003661.052138.00000.00000			0 \$	748,60 \$	748,60 \$

1-052138-00000-00000

MONTRÉAL 2030

Le projet de la TQMN s'inscrit directement dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030.

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion

La Ville est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires. Elle s'engage à réduire les iniquités et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle.

Amplifier la démocratie et la participation

La Ville s'engage à rendre sa gouvernance plus participative, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de

décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Stimuler l'innovation et la créativité

La Ville s'engage à faire émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage. Elle travaille en collaboration avec des citoyennes et des citoyens ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels pour trouver des solutions aux enjeux urbains.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette subvention permettra à la TQMN de maintenir en poste le coordonnateur actuel de la RUI dans un contexte où la rétention et le recrutement de personnel représentent un enjeu. De cette manière, cela ne risque pas de perturber le fonctionnement de la RUI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Table de quartier de Montréal-Nord applique les consignes sanitaires du gouvernement du Québec ainsi que les recommandations de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fait l'objet d'un suivi de la part de la Division du développement social qui participe aux rencontres du comité RUI ainsi qu'à celles du comité de coordination du Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE). Une rencontre d'évaluation est prévue avec la direction de la TQMN et son coordonnateur à la mi-étape du projet et un rapport final est requis pour la fin décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie BILLETTE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Amélie BILLETTE, 22 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-21

Marie DÉSILETS
c/d bibliothèque en arrondissement



Dossier # : 1228200005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 43 533 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 43 533 \$ à la Coop de solidarité Éconord et pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland , et ce, du 1er juin 2022 au 31 mai 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-28 17:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228200005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 43 533 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Éco-quartier est situé au 12 277, boulevard Rolland, ce local convient parfaitement aux besoins du programme Éco-quartier dans le secteur Nord-Est.
Ce local offre une grande visibilité à l'Éco-quartier très accessible aux résidents du secteur, proche des écoles et des centres de loisirs et de la bibliothèque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 304 - Accorder une contribution financière de 86 828 \$ à la Coop de solidarité Éconord; QUE soit approuvée la modification de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme afin d'élargir le mandat concernant les résidus alimentaires en y incluant des activités de sensibilisation environnementales par l'ouverture d'un nouveau point de service dans le Nord-Est au 12277, boulevard Rolland et pour les frais de location du local et les frais afférents, et ce, jusqu'au 31 mai 2022; ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier.

DESCRIPTION

Depuis le 1er juin 2019, l'Éco-quartier est situé au 12277, Rolland.

La Coopérative de solidarité Éconord a signé le bail avec le propriétaire du Bâtiment (Les immeubles CGA S.E.N.C.) sur une période allant du 1er juin 2019 jusqu'au 31 mai 2022.

Le bail comprend une clause de renouvellement pour cinq (5) années supplémentaires aux mêmes conditions et que Éconord devait envoyer au propriétaire une demande de renouvellement au plus tard le 30 novembre 2021, chose qui n'a été faite. Du moment que Éconord n'a pas transmis l'avis de renouvellement requis dans la clause 22 du bail, l'option de renouvellement est devenue nulle et sans effet.

Ceci étant dit, le propriétaire du local situé au 12277, Roland a accepté de procéder à la

signature d'un nouveau Bail de location pour Éconord échelonné sur 5 ans comme le démontre la lettre d'entente en pièce jointe.

La Ville de Montréal défraie l'ensemble des coûts de location (loyer, taxes d'affaires, assurance, électricité). Une reddition de compte est effectuée à la fin de l'exercice un ajustement est effectué étant donné que le locataire est un OBNL. Une partie des taxes est remboursée.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidents, des organismes, des corporations, des institutions et des entreprises du quartier. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La durée de la location du local situé au 12277, Roland est de 12 mois (1er juin 2022 au 31 mai 2023). Le coût mensuel estimé s'élève à 3627,75 \$.
Le montant total de la dépense jusqu'au 30 avril 2023 s'élève à 43 533 \$, et sera financé par le budget de fonctionnement.

- Montant alloué au budget 2022 (7 mois) : 25 394,25 \$
- Montant alloué au budget 2023 (5 mois) : 18 138,75 \$

No engagement : DA Simon 721840

MONTRÉAL 2030

Inciter la population à faire du recyclage par divers moyens de sensibilisation. · Augmenter la participation des résidents et des commerçants aux différentes collectes sélectives. · Développer un sentiment d'appartenance par des activités d'embellissement (journée du compost, le nettoyage des rives et le concours du plus beau jardin). Dans chacune des interventions, l'approche est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différentes plates-formes électroniques d'information de l'arrondissement seront utilisées, afin de faire connaître les activités de l'Éco-quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février: Confirmation de renouvellement de l'année
Juillet : reddition de comptes sur les coûts réels et effectuer les ajustements nécessaires pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zahra MELLAZ
Secrétaire d'unité

ENDOSSÉ PAR

Yves EKILA
Chef de section - Soutien général

Le : 2022-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1228200004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 39 948,96 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE Soit accordée une contribution financière de 39 948,96 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023.

QUE Soit approuvé le projet de convention à intervenir.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-25 12:39

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1228200004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 39 948,96 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'Éco-Quartier est situé au 10861, boulevard Pie-IX. Ce local convient parfaitement aux besoins du programme Éco-quartier en étant à proximité d'arrêt d'autobus. Ce local offre une grande visibilité à l'Éco-quartier, des salles fermées, un arrêt d'autobus à proximité et un stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 083 (12 avril 2021) Accorder une contribution financière maximale de 39 341,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 305 (25 juin 2019) Accorder une contribution financière maximale de 39 191,16 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Depuis le 1er mai 2016, l'Éco-quartier est situé au 10 861 boulevard Pie-IX. La Coopérative de solidarité Éconord a signé un bail avec le propriétaire Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) sur deux ans, allant du 1er mai 2019 jusqu'au 30 avril 2021. Cependant, le bail comprenait une clause de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions (article 1.3 du bail), c'est à dire du 1er mai 2021 jusqu'à son échéance le 30 avril 2022.

L'organisme Café Jeunesse a accepté la demande de la signature d'un nouveau bail, consenti pour un terme de deux ans, du 1er mai 2022 jusqu'au 30 avril 2024 avec une possibilité de

renouvellement d'une année. (art. 1.3)

La Ville de Montréal défraie l'ensemble des coûts de location (loyer, taxes d'affaires, assurance, électricité). Une reddition de compte est effectuée à la fin de l'exercice un ajustement est effectué étant donné que le locateur est un OBNL ainsi que le locataire. Une partie des taxes est remboursée.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidents, des organismes, des corporations, des institutions et des entreprises du quartier. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût mensuel estimé s'élève à 3 329,08\$

Le montant total de la dépense du 1er mai 2022 jusqu'au 30 avril 2023 s'élève à 39 948,96\$ et sera financé par le budget de fonctionnement.

- Montant alloué au budget 2022 (8 mois) : 26 632,64 \$
- Montant alloué au budget 2023 (4 mois) : 13 316,32 \$

No engagement : DA Simon 721838

Un autre sommaire décisionnel sera fait en avril de l'année prochaine 2023.

MONTRÉAL 2030

Inciter la population à faire du recyclage par divers moyens de sensibilisation. · Augmenter la participation des résidents et des commerçants aux différentes collectes sélectives. · Développer un sentiment d'appartenance par des activités d'embellissement (journée du compost, le nettoyage des rives et le concours du plus beau jardin). Dans chacune des interventions, l'approche est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différentes plates-formes électroniques d'information de l'arrondissement seront utilisées, afin de faire connaître les activités de l'Éco-quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février: Confirmation de renouvellement de l'année
Juillet : reddition de comptes sur les coûts réels et effectuer les ajustements nécessaires pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zahra MELLAZ
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Yves EKILA
chef(fe) de division - parcs (arrondissement)

Le : 2022-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1228200002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 16 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 16 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-08 15:47

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228200002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 16 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a signé une convention d'une durée de 3 ans (2021-2022-2023) avec la Coop de solidarité Éconord pour la mise en place du programme Éco-quartier. Afin de réaliser les mandats du programme, l'organisme embauche des patrouilleurs (étudiants) durant la saison estivale. Le personnel est rémunéré au salaire minimum. La présente demande de contribution constitue une bonification du salaire des étudiants embauchés par l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 042 - Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir

CA20 10083 (6 avril 2020) - Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir

CA19 10162 (9 avril 2019) - Accorder une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier.

DESCRIPTION

La contribution financière de l'arrondissement Montréal-Nord permet de rémunérer les patrouilleurs au taux horaire de 16 \$. Le financement proviendra essentiellement d'une subvention de Service Canada qui défraie le salaire minimum. Les patrouilleurs seront au

nombre de quatre (4) pour une durée de neuf (9) semaines.
Il est important de mentionner que le montant de la contribution de l'Arrondissement est conditionnel à l'obtention de la subvention du programme Emplois d'été Canada 2022. En 2022, le nombre de patrouilleurs est de 4 patrouilleurs.

JUSTIFICATION

L'embauche de ces patrouilleurs permettra d'améliorer notre performance environnementale en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, le gaspillage de l'eau potable et la sensibilisation des résidents à l'importance de la propreté, selon les mandats inclus dans le programme de l'Éco-quartier. Aussi, cela permettra de contribuer à réduire les îlots de chaleur par la recherche d'emplacements privés pour la plantation d'arbres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution de 6 400 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Cette contribution financière permet d'encourager les bons comportements en matière de saine gestion des matières résiduelles et de sensibiliser les citoyens aux problématiques environnementales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permet de réaliser des objectifs du plan d'action collectif Priorité jeunesse 2017-2027 :

Champs d'action : agir sur l'accès et le maintien en emploi et l'entrepreneuriat;

Objectif général : offrir une gamme variée de programmes favorisant l'intégration des jeunes, notamment ceux qui sont éloignés du marché du travail;

Objectif spécifique : diversifier les occasions d'emplois pour les jeunes en soutenant le développement d'entreprises d'économie sociale sur le territoire de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les interventions des patrouilleurs seront exécutées dans le strict respect des mesures gouvernementales en vigueur en matière de prévention de la propagation de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à août 2022: Réalisation du mandat des patrouilleurs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zahra MELLAZ
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Yves EKILA
chef(fe) de division - parcs (arrondissement)

Le : 2022-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1223573010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:16

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA2110085: Accorder une contribution financière de 1 000 \$, au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CA1910263 Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1 500 \$ au Fonds 1804 pour trois bourses scolaires de 500 \$ qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire du 9 juin 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2019.

CA1810132: Autoriser une contribution financière de 1 500 \$, au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour trois bourses scolaires de 500 \$ et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

JUSTIFICATION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 1 000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur: 330571.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-23

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des
services administratifs



Dossier # : 1223573008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 18 mai 2022 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 18 mai 2022 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:18

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1223573008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 18 mai 2022 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10084: Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 20 mai 2020 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CA19 10055: Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 22 mai 2019 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 18 mai 2022 afin de contribuer à la remise de 2 bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 600 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.

Fournisseur: 119154.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des
services administratifs

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1223573007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Vision Charitable (VICHACHA) pour les aider à opérer leur centre de distribution alimentaire et venir en aide aux personnes dans une situation précaire, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :
QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Vision Charitable (VICHACHA) pour les aider à opérer leur centre de distribution alimentaire et venir en aide aux personnes dans une situation précaire;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:19

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Vision Charitable (VICH A) pour les aider à opérer leur centre de distribution alimentaire et venir en aide aux personnes dans une situation précaire, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'organisme Vision Charitable (VICH A), opère un centre distribution alimentaire sur la rue Fleury qui vient en aide aux personnes en situation précaire dans l'ouest de l'arrondissement de Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ Vision Charitable (VICH A) pour les aider à opérer leur centre de distribution alimentaire et venir en aide aux personnes dans une situation précaire, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.

Fournisseur : 570434

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1223573006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors du Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre), à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors du Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:20

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors du Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre), à même le budget de représentation des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10211: Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre) à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021;

CA20 10263: Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre) à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2020.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Héritage Hispanique Québec (HHQ) pour la promotion des activités lors Mois du Patrimoine Hispanique au Québec (octobre) à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022;

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.

Fournisseur: 567391.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1223573011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Info-Crime pour soutenir leur activité de la Journée familiale ICM qui aura lieu le 14 mai 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à Info-Crime pour soutenir leur activité de la Journée familiale ICM qui aura lieu le 14 mai 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:16

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Info-Crime pour soutenir leur activité de la Journée familiale ICM qui aura lieu le 14 mai 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucun.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ à Info-Crime pour soutenir leur activité de la Journée familiale ICM qui aura lieu le 14 mai 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

JUSTIFICATION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur: 102954.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des
services administratifs

Le : 2022-03-25



Dossier # : 1229182002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local pour l'exploitation d'un « pro-shop » à l'aréna Rolland, en contrepartie d'un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois, de façon rétroactive pour la période de septembre 2021 à mai 2022 et comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local pour l'exploitation d'un "pro-shop" à l'aréna Rolland, de façon rétroactive pour la période de septembre 2021 à mai 2022 et comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024;

QUE soit accepté un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois;

ET QUE cette recette soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:08

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229182002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local pour l'exploitation d'un « pro-shop » à l'aréna Rolland, en contrepartie d'un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois, de façon rétroactive pour la période de septembre 2021 à mai 2022 et comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le « pro-shop » de l'aréna Rolland est opéré depuis plusieurs années par M. Gilles Leblanc, celui-ci est reconnu et offre un excellent service à la clientèle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18-10364: Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local pour l'exploitation d'un « pro-shop » à l'aréna Rolland, en contrepartie d'un loyer de 100 \$, taxes incluses, par mois, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 mars 2019, comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

DESCRIPTION

La Ville loue à M. Gilles Leblanc, le « pro-shop » de l'aréna Rolland pour l'affûtage de patins, ainsi que la vente, la location et la réparation d'articles de sport. L'entente prendra effet le 1er septembre 2021. Le concessionnaire assurera les services ci hauts mentionnés et l'horaire d'ouverture sera décidé conjointement avec le chef de division de la Division des sports et loisirs sous la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS).

JUSTIFICATION

L'exploitation du « pro-shop » constitue un service essentiel pour les différentes clientèles qui fréquentent les arénas. Qu'il s'agisse de faire affûter ses patins ou de faire remplacer une pièce d'équipement avant une activité, le « pro-shop » est l'endroit où les usagers se tournent lors d'imprévus.

M. Gilles Leblanc possède les équipements nécessaires pour l'exploitation d'un « pro-shop » et ce concessionnaire connaît bien la clientèle. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social considère que ce dernier sera en mesure de respecter les

conditions de l'entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente prévoit le versement d'un loyer de 100 \$ pour l'année 2021 et 102 \$ pour l'année 2022, taxes incluses, par mois, pour une période de 8 mois, soit de septembre 2021 à avril 2022. La présente entente pourra être renouvelée pour deux saisons supplémentaires soient les saisons 2022-2023 et 2023-2024 aux mêmes conditions et selon le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement applicable de l'année en cours.

TARIFS

- - 2021 : 100 \$ / mois
- - 2022 : 102 \$ / mois

Pour les années 2023-2024 la tarification sera selon le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement applicable de l'année en cours.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette entente permettra d'offrir un service aux usagers. Sans cette entente, la clientèle devra se déplacer à l'extérieur des installations pour recevoir ce type de service. Les participants aux différentes activités requièrent ce service et son absence aurait un impact négatif sur la prestation globale de l'offre de services. Seuls les mois d'activités seront chargés au partenaire. (20-21 et 21-22 4 mois avec activités).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Arrondissement n'est pas responsable de l'inexécution de l'une quelconque de ses obligations envers le Concessionnaire ou des pertes ou dommages que pourrait subir le Concessionnaire à la suite de telles inexécutions si elle est due à un événement imprévu causé par une force majeure à laquelle il était impossible de résister, au fait du Concessionnaire ou d'un tiers, à une grève, un lock-out ou à une autre difficulté résultant des rapports entre employeur et employés, à la non-disponibilité de matériaux et de la main d'oeuvre, ou à toute autres causes en dehors du contrôle de la Ville. Exceptionnellement et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation de l'offre de service, le cas échéant, les modalités de paiement seront ajustées avec l'accord du responsable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Concessionnaire ne pourra installer aucun panneau publicitaire à l'extérieur des Lieux loués. Seul un panneau indiquant le nom du Concessionnaire, les heures d'opération et les taux de location et d'aiguisage de patins est autorisé sur la façade des Lieux loués.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Concessionnaire doit verser à l'Arrondissement, en considération de la présente location, un loyer taxes incluses, payable par chèque certifié en deux (2) versements égaux comme suit : Soit un chèque certifié, taxes incluses, payable : Au plus tard le 1er septembre de l'année de l'entente; Et au plus tard le 5 janvier de l'année de l'entente selon le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement applicable de l'année en cours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Sophie BERGERON, Montréal-Nord

Lecture :

Anne-Sophie BERGERON, 22 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles DUBOIS-THEBERGE
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-24

Marie DÉSILETS
c/d bibliotheque en arrondissement



Dossier # : 1223496002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à 9139-8354 Québec inc., une partie de ruelle située du côté ouest de l'avenue L'Archevêque, au sud de la rue Bayonne, d'une superficie de 27,9 m ² , pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3359-04 Mandat : 21-0355-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9139-8354 Québec inc. aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 2 295 496 du cadastre du Québec, d'une superficie de 27,9 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le secrétaire d'arrondissement, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-09 08:16

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223496002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à 9139-8354 Québec inc., une partie de ruelle située du côté ouest de l'avenue L'Archevêque, au sud de la rue Bayonne, d'une superficie de 27,9 m ² , pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables. Dossier : 31H12-005-3359-04 Mandat : 21-0355-T

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande de 9139-8354 Québec inc. (« l'Acquéreur ») manifestant son désir d'acquérir une partie de ruelle (l'« Immeuble »), connue et désignée comme étant le lot 2 295 496 du cadastre du Québec, le tout montré, à titre indicatif, sur les plans A et P ci-joints.

La ruelle a été décrétée fermée suivant le Règlement n^o 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord, adopté le 22 juin 1999.

La vente de cette partie de ruelle permettra à l'Acquéreur d'intégrer ce lot à sa propriété à des fins d'agrandissement en cour arrière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation par les autorités municipales compétentes d'un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Acquéreur l'Immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 295 496 du cadastre du Québec, d'une superficie de 27,9 m², pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions à l'acte.

Le prix de vente de l'Immeuble a été établi à 1 \$ conformément au règlement numéro 1653 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord.

L'acte de vente prévoit la création d'une servitude d'utilités publiques sur l'Immeuble, pour en permettre l'usage par les sociétés Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Énergir.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes pour approbation pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot.
- Ce terrain est jugé non requis par les intervenants municipaux concernés.
- Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à cette vente.

Le conseil d'arrondissement a compétence pour approuver ce projet d'acte de vente, et ce, conformément au *Règlement 02-002*, Section I - Délégation à tous les conseils d'arrondissement, Paragraphe 1, Alinéa 8 - La vente des terrains constitués de l'assiette d'anciennes ruelles fermées par un règlement d'une ancienne ville avant le 1^{er} janvier 2002.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

Le produit de la vente sera comptabilisé conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisque celui-ci concerne la vente d'une partie de ruelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, l'Acquéreur ne pourra assembler l'Immeuble à sa propriété pour réaliser son projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'arrondissement.

Signature de l'acte de vente par les parties.

Publication du projet d'acte au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jérôme VAILLANCOURT, Montréal-Nord

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Fanny BOURSIER-BARBEAU, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Jérôme VAILLANCOURT, 25 février 2022

Fanny BOURSIER-BARBEAU, 16 février 2022

Denis CHARLAND, 16 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-28

Nathalie BOHEMIER
c/d transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2022-03-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2022-03-09



Dossier # : 1227606006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 28 février 2022.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-29 10:23

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 059 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2022.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1227606007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2022.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-29 10:24

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 060 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2022.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 28 février 2022 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1227606008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2021 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2021 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 18:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2021 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 31 janvier de chaque année, l'unité d'affaires procède, pour le bénéfice des instances municipales, à une reddition de comptes des contrats qui se sont terminés durant l'exercice précédent (acceptation provisoire) et pour lesquels le budget des contingences a été augmenté conformément au point 5.2 de l'encadrement administratif C-OG-DG-D-18-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La reddition de comptes est déposée à la séance du conseil d'arrondissement et versée aux archives de notre arrondissement.

DESCRIPTION

Cette directive s'applique à tous les services municipaux et tous les arrondissements suite à l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, déclarant le conseil de ville compétent à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter une politique de gestion contractuelle (maintenant Règlement de gestion contractuelle) unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

Le présent encadrement s'inscrit aussi dans le cadre d'un enjeu stratégique en vertu de l'article 57.1 de cette même charte.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Reddition de comptes

Il n'y a eu aucune augmentation des budgets de contingences pour les contrats terminés en 2021.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1223573009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1000 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 11e édition du tournoi de golf annuel prévu le 31 mai 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 1000 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 11e édition du tournoi de golf annuel prévu le 31 mai 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:17

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1000 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 11e édition du tournoi de golf annuel prévu le 31 mai 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser une dépense de 1000 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 10e édition du tournoi de golf annuel prévu le 2 juin 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10092: Autoriser une dépense de 850 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 10e édition du tournoi de golf annuel prévu le 2 juin 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 1000 \$, toutes taxes incluses, auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 11e édition du tournoi de golf annuel prévu le 31 mai 2022 à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

JUSTIFICATION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 1000 \$ taxes incluses, dépense nette de 913 13 \$, sera imputée au budget de fonctionnement.

Fournisseur: 133499.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des

Le : 2022-03-23

services administratifs



Dossier # : 1223573005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 24e édition du tournoi qui a eu lieu du 28 mars au 3 avril 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

QUE soit enterinée une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 24e édition du tournoi qui a eu lieu du 28 mars au 3 avril 2022;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-30 11:21

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 24e édition du tournoi qui a eu lieu du 28 mars au 3 avril 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10094: Entériner une dépense de 400 \$, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 23e édition du tournoi qui a eu lieu du 9 au 15 mars 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CA19 10119: Autoriser une dépense de 400 \$, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 22e édition du tournoi qui a eu lieu du 18 au 24 mars 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Il est recommandé d'entériner une dépense de 400 \$, taxes incluses, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 24e édition du tournoi qui a eu lieu du 28 mars au 3 avril 2022, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fournisseur : 136660.

La dépense au montant de 400 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des
services administratifs

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1229195003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne et de traverses surélevées sur l'avenue Salk entre les rues d'Amos et de Charleroi.

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne et de traverses surélevées sur l'avenue Salk entre les rues d'Amos et de Charleroi.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-01 08:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229195003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne et de traverses surélevées sur l'avenue Salk entre les rues d'Amos et de Charleroi.

CONTENU

CONTEXTE

En concertation avec le Plan d'apaisement de la circulation 2022-2024, des mesures sont prises pour sécuriser les abords des écoles et des parcs.
81 dos d'âne sont prévus pour sécuriser les abords des écoles et des parcs: 51 dos d'âne aux abords des écoles et 30 dos d'âne aux abords des parcs.
Sur l'avenue Salk, de la rue d'Amos à la rue Charleroi, il est prévu de construire 2 dos d'âne et 1 traverse surélevée afin de sécuriser les abords de l'école Jean-Nicolet.
Considérant la priorité de l'arrondissement de sécuriser les abords des écoles de son territoire, il a été décidé de commencer la procédure visant à offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux dos d'ânes et d'une traverses surélevée sur l'avenue Salk entre les rues d'Amos et de Charleroi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La construction de dos d'âne et de traverses surélevées sur les rues du RAAV relève de la compétence du conseil municipal et par conséquent, il est recommandé de se prévaloir de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que l'arrondissement de Montréal-Nord offre à la Ville-centre de lui fournir les services pour la réalisation des travaux sur les rues du RAAV.
Les rues concernées et le numéro de projet sont:

- Avenue Salk entre les rues d'Amos et de Charleroi, A85_MTN22-0204.

Les détails des travaux prévus et les estimations préliminaires sont décrits dans les documents joints au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La construction de dos d'âne et de traverse surélevée devient nécessaire pour sécuriser les abords de l'école Jean-Nicolet et est concertation avec le Plan d'apaisement de la circulation 2022-2024.

La construction de dos d'âne et de traverse surélevée obligerait le ralentissement de la vitesse de circulation et cela aidera à la sécurisation des usagers de l'école et de la rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux travaux de ce projet seront entièrement assumées par l'Arrondissement de Montréal-Nord, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Les coûts sont évalués à 68 000\$ taxes incluses. Les dépenses proviendraient du surplus d'arrondissement.

Les travaux doivent se réaliser en 2022.

Budget et financement prévus pour a construction de dos d'ânes et traverses surélevées:

PDI : 900 000\$ (dos d'âne et matériel de comptage)

PSAÉ :

- 400 000\$ (Phase 1: Écoles Pierre-de-Coubertin, Saint-Vincent-Marie, de la Fraternité)
- 398 682\$ (Phase 2: École secondaire Calixa-Lavallée)

FSR - MTQ subvention attendue:

- 350 000\$ (dos d'âne écoles et parcs) MAX (ou 50% des coûts)
- 350 000\$ (traverses piétonnes) MAX (ou 50% des coûts)

MONTRÉAL 2030

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleur qualité des milieux de vie résidentielle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne lui sera pas possible de réaliser à court terme les travaux et de sécuriser en partie ce secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'approvisionnement en béton de ciment pour les entrepreneurs était problématique sur certains projets en 2021. En 2022 la situation sera évaluée avant le début des travaux

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis: hiver 2022;
A/O: hiver - printemps 2022;
Travaux: été 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

jjjjÀ la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina ASAAD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2022-03-24



Dossier # : 1229195002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 256 634,33 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2022 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

Il est recommandé :

QUE soit octroyé, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 256 634,33 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2022;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-04 08:26

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229195002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 256 634,33 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2022 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le marquage sur la chaussée consiste à sécuriser la circulation des différents usagers de la voie publique afin de créer des environnements sécuritaires pour le transport actif et pour l'ensemble des citoyens.

La réalisation de l'activité par le biais des employés cols bleus de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie permet de faciliter la mise en oeuvre du plan local de déplacement.

Le marquage débutera par les lignes axiales du réseau cyclable et les passages écoliers. Par la suite, les passages de piétons, les lignes d'arrêt, les lignes axiales et les flèches seront marqués.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA21 10056, adoptée par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2021, autorisant la dépense de 221 845,26 \$, à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour des travaux de marquage sur la chaussée, pour l'année 2021. (Voir le dossier décisionnel 1218224003).

Résolution CA20 10040, adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020, autorisant la dépense de 215 847,42 \$, à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour des travaux de marquage sur la chaussée, pour l'année 2020. (Voir le dossier décisionnel 1208224003).

Résolution CA19 10 111, adoptée par le conseil d'arrondissement le 18 mars 2019, autorisant la dépense de 224 087,33 \$, à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour des travaux de marquage sur la chaussée, pour l'année 2019. (Voir le dossier décisionnel 1193602004).

Résolution CA18 10 072, adoptée par le conseil d'arrondissement le 13 mars 2018, autorisant la dépense de 221 019,82 \$, à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour des travaux de marquage sur la chaussée, pour l'année 2018. (Voir le dossier décisionnel

1183602001).

DESCRIPTION

Les travaux de marquage sur la chaussée seront réalisés dès la mi-avril 2021, selon le plan révisé de 2020 transmis par la Division des études techniques de l'arrondissement de Montréal-Nord et les éléments de marquage ci-après font partie maintenant du marquage régulier :

- 1044 lignes d'arrêt
- 385 passages piétons
- 111 passages piéton - blanc
- 70 passages piéton - jaune
- 224 flèches
- 58 boîtes de jonction
- 13 dos d'âne
- 9 pictogrammes écolier
- 50 pictogrammes stationnement interdit
- 100,19 km ligne axiale
- 0,09 km de guidage
- 1,5 km zone achurée
- 23,2 km piste cyclable
- 9 piste cyclable - zone arrêt autobus
- 712 piste cyclable - Chevron et stencil
- 28 piste cyclable - autre type (ligne d'arrêt et passage écolier)

L'offre de service est jointe au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

Les employés de l'arrondissement de Montréal-Nord effectuent le marquage des stationnements publics de Montréal-Nord à une fréquence bi-annuelle. Cette équipe n'est composée que de deux (2) employés. À cet effet, l'arrondissement de Montréal-Nord ne dispose pas d'effectifs et l'outillage requis pour faire du marquage sur la chaussée à grande échelle.

La Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie détient une technologie de pointe et des employés spécialisés dans ce domaine.

De plus, la Charte de la Ville permet à un arrondissement d'offrir à un autre arrondissement un service relevant de sa compétence. Le but du présent dossier est d'accepter cette offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour 2021 était de 221 845,26 \$.

En 2022, le coût estimée de 256 634,33 \$, sera financé comme suit:

- 230 100\$ du budget de marquage de la Direction des travaux publics
- 26 534,33\$ de la Réserve pour imprévus.

C'est une dépense supplémentaire de 34 789,07 \$ comparativement à 2021; soit une augmentation de 13,56 %. Cette dépense supplémentaire est justifiée par des demandes de marquage supplémentaires (voir variation des éléments de marquage aux p.4 et p.5 de l'offre de service en pièce jointe).

Cette dépense au montant de 256 634,33\$ sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sécuriser les utilisateurs qui empruntent les voies de circulation de l'arrondissement de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Montréal-Nord informera les publics des échéanciers prévus pour la réalisation du marquage sur la chaussée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la saison : 15 avril 2022

Fin de la saison : 15 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 85.1 de la charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. cC-11.4).
À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina ASAAD

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT

Le : 2022-03-09

Conseillère en aménagement

Directeur



Dossier # : 1229161002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la participation de l'arrondissement au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la participation de l'arrondissement au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-23 18:18

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1229161002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la participation de l'arrondissement au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2021, la Ville de Montréal lançait sa Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026. Cette stratégie vise à répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture de proximité, qui se déploie notamment sous forme de jardins communautaires, collectifs et pédagogiques, de toits verts et de ruelles comestibles. La stratégie vise à consolider et renforcer les pratiques déjà existantes, à faciliter la mise en place de nouveaux projets et d'initiatives citoyennes et entrepreneuriales.

Pour répondre aux besoins de la population, la Ville de Montréal a intégré dans sa stratégie d'agriculture urbaine une action (1.2) qui vise à mettre à disposition des citoyens et groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage, et de consolider ceux, déjà existants.

Afin de mettre en œuvre cette action, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) déploie un programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs municipaux.

L'arrondissement désire saisir cette opportunité pour déposer des projets en agriculture urbaine misant sur de nouveaux espaces de jardinage et la consolidation de ses jardins communautaires déjà existants.

La participation à ce programme pourra faciliter la réalisation des objectifs de l'arrondissement en ce qui a trait à l'agriculture urbaine sur son territoire et ce, pour une période de 10 ans (2022-2031).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics s'inscrit dans une première démarche de pérennisation des espaces d'agriculture urbaine. Il se déploie sur une période de 10 ans (2022-2031) à raison de 1 M\$ par année pour un montant total de 10 M\$.

Annuellement, les arrondissements seront invités à soumettre une demande de financement pour des projets visant les deux volets suivants:

1. Volet 1: Réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces.
2. Volet 2: Aménagement de nouveaux espaces de jardinage (jardin communautaire ou collectif en plein sol ou en bac lorsque les espaces sont réduits, contaminés ou que cela facilite l'usage pour des personnes âgées ou à mobilité réduite).

Les arrondissements pourront bénéficier d'un montant de financement maximal de 100 000\$ pour le volet 1 et de 200 000\$ pour le volet 2 dans le cas où leurs projets seraient acceptés. À noter que les projets doivent avoir pris place, au plus tard, le 15 décembre de la même année.

Le premier appel à projets a été lancé le 24 février 2022 et les demandes de financement pourront être transmises au BTER jusqu'au 30 avril 2022.

JUSTIFICATION

Considéré comme un service essentiel à la population depuis la pandémie mondiale en 2020, l'agriculture urbaine demeure une activité ayant un impact majeur sur l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables à Montréal.

L'arrondissement compte 155 jardinets répartis sur 2 jardins communautaires (Jardins Oscar et Tardif) et 4 bacs de plantations dans un jardin collectif (Espace Langelier-Villeneuve). Plusieurs citoyens attendent la possibilité d'accéder à un espace de jardinage et le temps d'attente pour obtenir ces espaces est estimé en années.

La participation au programme de financement permettra à l'arrondissement:

- de faire une mise à niveau des installations dans ses jardins, de prolonger la durée de vie utile de ceux-ci et d'améliorer l'expérience de jardinage des utilisateurs;
- de favoriser l'accessibilité universelle dans ses espaces d'agriculture urbaine;
- d'accroître la capacité de service par l'exploration de nouveaux sites d'agriculture urbaine et l'augmentation des superficies cultivées;
- de répondre à certains enjeux de sécurité alimentaire par la mise à disposition d'espaces de production locale;
- de créer des aménagements comestibles et pédagogiques;
- de renforcer les liens sociaux par des lieux d'échanges et de partage;
- de verdir le territoire, lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et promouvoir les pratiques écoresponsables;
- et bien plus encore...

Les demandes de financement déposées auront fait l'objet de concertations entre diverses unités de l'arrondissement et de partenaires locaux. Elles viseront à répondre à des besoins locaux de la population, tout en favorisant la transition écologique et sociale au sein du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque projet déposé devra avoir fait l'objet d'une analyse des besoins et devra être accompagné d'un budget détaillé.

Les sommes versées aux arrondissements devront être utilisées pour réaliser les projets selon les termes

définis dans la demande de financement déposée. En cas de dépassement des montants du financement provenant du programme, les montants excédant pour la réalisation du projet devront être assumés par l'arrondissement.

Les montants du financement seront versés sur présentation du bon de commande (BC) si le projet est

réalisé par un entrepreneur externe ou, au début des travaux si le projet est réalisé par l'arrondissement.

Les dépenses admissibles doivent répondre aux objectifs suivants:

- Prolonger la durée de vie utile des jardins actuels, accroître leur capacité de service, réduire leurs frais d'exploitation ou améliorer la qualité de leurs extrants et l'accessibilité universelle.
- Aménager de nouveaux espaces de production en respectant les critères de la politique de capitalisation.

Ne sont pas admissibles au programme :

- Les dépenses liées au fonctionnement des jardins;
- Les dépenses non capitalisables;
- L'achat de terrain.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de :

Plan stratégique Oser Ensemble Montréal-Nord (2016-2025), soit :

- Orientation 3 : Une sécurité alimentaire améliorée
- Orientation 6 : Vivre ensemble en harmonie
- Orientation 8 : Des parcs et espaces publics mieux aménagés
- Orientation 9 : Des pratiques environnementales bonifiées
- Orientation 13 : Une organisation transparente et performante

Plan de développement social de Montréal-Nord (2021-2026), soit :

- Projet porteur 5 : L'accessibilité à une saine alimentation

Montréal 2030, soit:

- Priorité 2: Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- Priorité 4: Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
- Priorité 5: Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les

générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

- Priorité 6: Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire
- Priorité 9: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- Priorité 10: Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux au cœur des processus de décision
- Priorité 18: Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la participation au programme de financement, l'arrondissement aurait une capacité limitée afin de réaliser rapidement les travaux de mise à niveau des jardins communautaires et la création de nouveaux espaces de jardinage.

La participation au programme de financement du BTER devient un levier important pour le développement de l'agriculture urbaine à Montréal-Nord et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans un contexte pandémique, l'arrondissement s'engage à appliquer toutes les règles et mesures sanitaires énoncées dans les décrets ministériels applicables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À déterminer selon les projets déposés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 février 2022: Lancement de l'appel à projets

4 avril 2022: Adoption de la résolution au Conseil d'arrondissement

Mi-avril 2022: Concertation municipale concernant les projets à déposer pour l'année en cours

30 avril 2022: Dépôts des demandes de financement auprès du BTER et accusé de réception du BTER

30 mai 2022: Confirmation par courriel de l'attribution du financement pour les projets sélectionnés

15 juin 2022: Planification, conception et réalisation des travaux

15 décembre 2022: Fin des travaux et redditions de compte

1er janvier 2023: Préparation de la demande de financement pour l'année 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-21

Yves EKILA
Chef de section - Soutien général

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1228303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-23 18:14

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de l'adoption du Plan Climat 2020-2030, la Ville de Montréal a identifié plusieurs actions pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. L'une de ces actions consiste à planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur. De plus, les espaces verts, les aires protégées et la canopée contribuent au verdissement de Montréal et améliore la capacité d'adaptation aux changements climatiques de la ville.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement souhaite modifier sa réglementation d'urbanisme. La plantation et le maintien d'arbres sur le territoire favoriseront également la réduction des îlots de chaleur. Ces modifications contribueront à augmenter l'indice de canopée et contribueront aux efforts de l'arrondissement pour la transition écologique de son territoire.

Ensuite, en vertu des dispositions actuelles, l'organisation d'événements spéciaux temporaires, tels que les réunions sportives, activités culturelles et festivals s'avère ardue. Afin de faciliter le dynamisme des zones commerciales, ces dispositions seront simplifiées.

D'autre part, la collecte de déchets pour certains bâtiments existants s'avère problématique lorsque ceux-ci ne possèdent pas de chute et de chambre à déchets. Afin d'assurer la propreté autant du domaine privé que du domaine public, les bacs semi-enterrés constituent une alternative efficace pour assurer la collecte et l'entreposage des déchets. En plus, l'utilisation des bacs semi-enterrés constitue une économie puisqu'il en coûte moins cher de collecter ce type de bac, plutôt que plusieurs bacs individuels.

Aussi, les techniques et revêtements ayant évolués, il y a lieu de simplifier la réglementation d'urbanisme considérant la faible visibilité des remises du domaine public,

Finalement, lors de la réalisation de projet situé dans un rayon de 500 mètres d'une gare de train, les dispositions actuelles régissant le stationnement laissent très peu de latitude aux concepteurs. Il est toutefois impératif de conserver des dispositions permettant de régir le nombre maximum de stationnements dans ces secteurs identifiés comme des aires T.O.D. (Transit oriented développement) au Schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement inclut des dispositions relativement aux éléments suivants :

- Modifier les exigences et conditions relatives à la plantation, la protection, l'abattage et le maintien d'arbres;
- Permettre jusqu'à un maximum de 125 % du nombre minimum de cases de stationnement des véhicules dans un rayon de 500 mètres d'une gare de train de banlieue;
- Régir les types de revêtements autorisés pour les cases de stationnement extérieures et les allées d'accès;
- Modifier la longueur minimale requise pour les entrées charretières;
- Modifier les conditions pour autoriser des événements spéciaux temporaires dans les zones commerciales;
- Permettre l'aménagement de bacs semi-enterrés pour les immeubles existants de 9 logements et plus, faisant parties de la classe G à J et M ;
- Permettre davantage de latitudes concernant le choix du revêtement extérieur des remises;
- Retirer les dispositions concernant la visibilité des escaliers situés en cours arrière et latérales.

Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Considérant que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement nécessite des ajustements pour inclure les nouvelles pratiques en matière d'urbanisme;
Considérant que cette modification permettra de faciliter l'évaluation des projets;

Considérant que cette modification permettra de faciliter la réalisation des projets;

Considérant que cette modification contribuera à augmenter l'indice de canopée de l'arrondissement;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement de zonage R.R.1562.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement - 11 avril 2022;

1. Consultation publique - Avril 2022;
2. Adoption du second projet de règlement - 9 mai 2022;
3. Avis public aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire - Juin 2022;
4. Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum - Au plus tard le 8^e jour qui suit la publication de l'avis;
5. Adoption du règlement - Juin 2022;
6. Analyse de conformité - Juillet 2022;
7. Entrée en vigueur - Août 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1228303007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions;

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-24 18:40

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

CONTENU**CONTEXTE**

La visibilité de certains escaliers extérieurs situés dans les cours latérales et arrière rendait difficile la réalisation de certains projets très complexes. Ainsi, afin de faciliter l'émission des permis de construction, l'utilisation du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'avère plus pertinente. Des critères et objectifs pour mieux encadrer la visibilité des escaliers seraient plus appropriés. De plus, la présente modification inclut une disposition permettant de mieux encadrer les situations menant à la caducité d'une demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement vise les éléments suivants :

- Ajouter une disposition supplémentaire quant à la caducité des demandes;
- Ajouter des critères et objectifs quant à l'aménagement d'escaliers extérieurs.

JUSTIFICATION

Considérant que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement nécessite des ajustements pour inclure les nouvelles pratiques en matière d'urbanisme;
Considérant que cette modification permettra de faciliter la réalisation des projets;

Considérant que l'évaluation de la visibilité d'un escalier extérieur sera plus flexible et efficace à l'aide de critères et objectifs;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 avril 2022 - Avis de motion et adoption du projet de règlement

- Avril 2022 - Consultation publique
- 9 mai 2022 - Adoption du règlement
- Juin 2022 - Examen de conformité
- Juillet 2022 - Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1228303008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le projet de Règlement RGCA11-10-0012-5 relatif aux permis et aux certificats modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA11-10-0012-5 relatif aux permis et aux certificats modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-24 18:54

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA11-10-0012-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a modifié le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles afin de renforcer les règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. Le Règlement a notamment été bonifié pour augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines résidentielles et pour réduire les risques d'accident de plongeon.

Ensuite, en vertu des dispositions actuelles, l'organisation d'événements spéciaux temporaires, tels que les réunions sportives, activités culturelles et festivals s'avère ardue. Ainsi, afin de faciliter le dynamisme des zones commerciales et l'organisation d'événements spéciaux, ces dispositions nécessitent d'être simplifiées.

D'autre part, la collecte de déchets pour certains bâtiments existants s'avère problématique lorsque ceux-ci ne possèdent pas de chute et de chambre à déchets. Afin d'assurer la propreté autant du domaine privé que du domaine public, les bacs semi-enterrés constituent une alternative efficace pour assurer la collecte et l'entreposage des déchets. En plus, l'utilisation des bacs semi-enterrés constitue une économie puisqu'il en coûte moins cher de collecter ce type de bac, plutôt que plusieurs bacs individuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement vise les éléments suivants :

- Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation lors de l'aménagement d'un plongeur;
- Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation lors de l'aménagement de bacs semi-enterrés;
- Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation lors de la tenue d'événements spéciaux, tels que des réunions sportives, des activités culturelles et festivals.

JUSTIFICATION

Considérant la modification du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles et l'obligation d'obtenir une autorisation municipale pour l'aménagement de plongeoirs;
Considérant que la réglementation doit être modifiée afin de faciliter et mieux encadrer l'organisation d'événements spéciaux tels que les réunions sportives, les activités culturelles et festivals;

Considérant que la réglementation doit être modifiée afin de permettre l'aménagement de bacs semi-enterrés;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et certificats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 avril 2022 - Avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement

- 9 mai 2022 - Adoption du règlement
- Juin - Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1227758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification de normes de densité;

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité Plan d'urbanisme suite à la modification de normes de densité;

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité Plan d'urbanisme suite à la modification de normes de densité;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-23 18:16

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227758002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

CONTENU**CONTEXTE**

L'intersection des boulevards Albert-Hudon et Maurice Duplessis est une porte d'entrée de l'arrondissement. Le ministère de l'Éducation a choisi de consolider la vocation institutionnelle déjà existante du secteur. En effet, on y retrouve déjà un ensemble institutionnel bien ancré, notamment avec le cégep Marie-Victorin au sud du projet et l'hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies au nord-est (ces deux établissements se trouvent dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles).

À l'extrémité est de l'arrondissement, un terrain d'une superficie de 81 843,6 m² est situé à l'intersection des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis (coin nord-est). Ce terrain est vacant depuis la création de l'arrondissement.

Or, depuis juin 2020, l'arrondissement de Montréal-Nord est en discussion avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), mandataire du gouvernement, et le centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour la construction d'écoles dans le secteur nord-est. Les projets d'écoles viendront renforcer et consolider ce pôle institutionnel déjà bien établi.

Ces projets s'inscrivent en continuité avec la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord qui souhaite depuis plusieurs années développer ce site. Ainsi, la création d'une nouvelle zone institutionnelle contribuera à accueillir de nouvelles écoles dans le secteur nord-est, où les besoins en matière d'école sont criants.

Une modification au Plan d'urbanisme a été effectuée afin de rendre possibles les projets institutionnels. Les paramètres de densité du secteur 15-C1 au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ont été modifiés et approuvés lors de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2022. Le règlement est réputé conforme et est entré en vigueur en date du 5 mars 2022.

La réglementation locale doit être ajustée afin d'assurer la concordance des outils réglementaires de l'arrondissement et afin de respecter les nouveaux paramètres fixés par le Plan d'urbanisme. Ainsi, la zone R28-770 du règlement de zonage doit être modifiée, notamment afin d'ajouter l'usage « enseignement » et afin d'ajuster les normes de densité.

Ce présent projet de règlement permettra la réalisation de projets institutionnels viables sur ce terrain avec des aménagements extérieurs de qualité.

Le conseil municipal a modifié le Plan d'urbanisme en suivant le processus prévu aux articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le conseil d'arrondissement doit dans les 90 jours assurer une concordance à la réglementation d'urbanisme conformément à l'article 110.4 de la même loi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0130 - 24 janvier 2022 : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels »

CE22 0077 - 12 janvier 2022 : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et d'établir ce secteur comme un secteur à construire pour permettre la construction de projets institutionnels »

CA21 10 297 - 22 novembre 2021 : Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement implique la modification de la grille de zonage de la zone R28-770 ainsi qu'une modification du plan de zonage.

Le projet vise la modification des dispositions relatives à la densité autorisée et le taux d'implantation au sol afin d'être concordant au Plan d'urbanisme :

- le coefficient d'occupation du sol (C.O.S) minimum sera de 0,15;
- le coefficient d'occupation du sol (C.O.S) maximum sera de 3;
- le taux d'implantation au sol minimum sera de 10%;
- le taux d'implantation au sol maximum sera de 60%.

En plus des modifications énumérées ci-dessus, le présent projet de règlement inclut également les modifications suivantes à la grille des usages et des normes R28-770 :

- la zone R28-770 sera remplacée par la zone P6-770 (zone institutionnelle);
- les usages complémentaires seront autorisés;
- les usages résidentiels de la classe J (multifamiliale 11 logements et +) et de la classe L (maison d'hébergement) seront retirés;
- les usages publics de la classe A (enseignement) et de la classe D (parcs et terrains de jeux) seront ajoutés;
- le nombre d'étages maximal sera augmenté à 6;
- la superficie d'implantation minimum (m²) sera réduite à 100 m²;
- la largeur minimum (mètres) sera de 10,00 m;
- la profondeur minimum (mètres) sera de 10,00 m;
- le type de structure du bâtiment jumelé sera retiré;
- la marge latérale minimum (mètres) sera de 3 m;
- la marge arrière minimum (mètres) sera de 5 m.

Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Considérant que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été modifié pour intégrer de nouveaux paramètres de densité dans le secteur 15-C1;
Considérant que la réglementation locale doit être ajustée afin de respecter les nouveaux paramètres fixés par le Plan d'urbanisme;

Considérant que la modification au Plan d'urbanisme permettra de consolider ce pôle institutionnel;

Considérant que cette modification permettra des projets d'école de qualité avec des aménagements extérieurs;

Considérant que la création d'une nouvelle zone institutionnelle permettra un développement d'envergure et inclusif;

Considérant que la création d'une nouvelle zone institutionnelle contribuera à accueillir de nouvelles écoles dans le secteur nord-est, où les besoins en matière d'école sont criants;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au règlement de zonage R.R. 1562 afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du Plan d'urbanisme et la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 permettront de renforcer le développement institutionnel dans un secteur où l'ensemble institutionnel est déjà bien ancré.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 avril 2022 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;

- Avril 2022 : Consultation publique;
- 9 mai 2022 : Adoption du second projet de règlement;
- 6 juin 2022 : Adoption du règlement
- Juin 2022 : Analyse de conformité et entrée en vigueur;

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1228303002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

Il est recommandé:

QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0012-4 relatif aux permis et aux certificats modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-21 14:14

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 7 mars 2022, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage a été présenté et déposé.

Conformément à la Loi, il y a lieu de procéder à l'adoption du Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

Suite à l'adoption, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY, Montréal-Nord

Lecture :

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY, 15 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA11-10-0012-4 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage.

CONTENU**CONTEXTE**

En adoptant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le législateur a reconnu la nécessité d'intégrer, dans la communauté, les personnes qui ont besoin de soutien et d'encadrement et de favoriser leur réinsertion sociale.

L'objectif recherché consiste à offrir un milieu de vie le plus « naturel » possible avec une approche de milieu de vie. Les ressources intermédiaires (RI) sont des milieux de vie qui offrent des services adaptés aux personnes confiées par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les RI accueillent des personnes vulnérables en raison :

- d'une perte d'autonomie liée au vieillissement;
- d'une déficience intellectuelle;
- d'un problème de santé mentale ou de toxicomanie;
- d'un handicap physique.

Or, en vertu de l'article 308 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un permis ou un certificat municipal ne peut être refusé pour le seul motif qu'une construction ou un local d'habitation est destiné à être occupé en tout ou en partie par une ressource intermédiaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Puisque la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévaut sur tout article de tout règlement municipal adopté en vertu d'une telle loi et afin d'éviter toute confusion dans l'application de la réglementation, il est requis de modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage prévues au Règlement RGCA11-10-0012 sur les permis et certificats.

JUSTIFICATION

Considérant que ressources intermédiaires sont encadrés par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Considérant qu'un permis ou un certificat ne peut être refusé pour seul motif que le local ou la construction est destiné à être occupé en tout ou en partie par une ressource intermédiaire;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande la modification du Règlement RGCA11-10-0012 sur les permis et certificats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mars 2022 - Avis de motion et adoption du projet de règlement

- 11 avril 2022 - Adoption du règlement
- Avril ou mai - Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-02-10



Dossier # : 1227040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 11 au 25 mars 2022;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-29 10:21

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227040001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 7 mars 2022, le projet de Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques a été adopté.
Conformément à l'arrêté ministériel 2021-054, un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation écrite de 15 jours et qui se terminait le 25 mars 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation écrite doit être déposé et le Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques doit être adopté conformément à la loi.

Un avis public de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur les avis publics suite à l'approbation du Règlement par la ville centre.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anick LAFOREST, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R1562.059 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques installés au toit en zone publique. Des projets récents ont notamment mis en lumière des difficultés d'application quant aux dispositions relatives à l'aménagement d'un mur écran en bois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Retirer l'exigence relative à la composition du mur écran en bois;
- Ajouter l'exigence que le mur écran soit au moins de même hauteur que l'appareil mécanique;
- Ajouter la permission d'installer les appareils mécaniques à l'intérieur d'un bâtiment.

JUSTIFICATION

Le retrait de l'exigence relative à l'utilisation du bois pour la composition d'un mur écran entourant un appareil mécanique vise notamment à tenir compte des possibilités offertes par certains matériaux autres qui peuvent présenter des avantages en termes d'entretien, de résistance au feu et de poids. De plus, cette exigence s'est parfois avérée problématique en l'application de dispositions du Code national du bâtiment exigeant l'utilisation de matériaux incombustibles.

Les autres modifications visent à uniformiser les dispositions applicables aux appareils mécaniques au toit en zone publique, de manière à ce qu'elles soient similaires à celle applicables en zone commerciale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec les articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'arrêté ministériel du 2021-054 du 16 juillet 2021, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 10 mars 2022 mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite de 15 jours (du 11 au 25 mars 2022) sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 au 25 mars 2022 : Consultation publique;
11 avril 2022 : Adoption du règlement;
Avril 2022 : Analyse de conformité;
Avril-mai 2022 : Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-02-11

**Dossier # : 1227040002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue, pour le 4243, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2021-054 et l'arrêté ministériel 2022-022.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 11 au 25 mars 2022;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une dérogation pour l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue;

QUE cette dérogation soit conforme au plan d'architecture préparé par CGA architectes inc., datés du 1^{er} février 2022;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 391 du cadastre du Québec, soit le 4243, rue de Charleroi.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-23 18:19

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord

Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227040002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue, pour le 4243, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2021-054 et l'arrêté ministériel 2022-022.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre l'installation d'un escalier de service au toit pour le 4243, rue de Charleroi.

L'accès au bassin de toiture ouest s'effectue actuellement à l'aide d'une échelle, à partir du bassin de toiture central. Cet accès est notamment requis pour procéder aux opérations d'entretien et de réparation des appareils mécaniques au toit. Le remplacement de l'échelle par un escalier de service a fait l'objet d'une recommandation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Cette modification vise à sécuriser les déplacements et le transport du matériel requis entre les deux bassins de toiture.

En vertu de l'article 85 du Règlement de zonage R.R. 1562, la construction d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée est interdite sur une façade latérale visible de la voie publique. Le mur sur lequel sera installé l'escalier constitue une façade latérale au sens du règlement et il est visible principalement à partir de la rue de Charleroi.

Le positionnement de l'escalier de service, éloigné des bords de la toiture, contribuera à minimiser sa visibilité depuis la voie publique.

Ce dossier est lié à la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visée par le dossier 2227040002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La présente demande vise donc à permettre l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue, pour le 4243, rue de Charleroi.

JUSTIFICATION

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) la demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4243, rue de Charleroi en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue;

Considérant que la demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Les membres du CCU, lors de la séance du 8 mars 2022, recommandent favorablement la demande à la condition suivante :

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 2021-054.

Conformément à l'arrêté 2022-022 du 18 mars 2022, la procédure de consultation prévue au décret 2021-054 s'applique dans le cas présent, car la procédure était entamée avant le 18 mars 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 2021-054, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 10 mars 2022 mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite de 15 jours (du 11 au 25 mars 2022) sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance publique du conseil du 11 avril 2022 où tout intéressé peut se faire entendre et le conseil rend sa décision par résolution.

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1228303004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 11755, avenue de l'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soient autorisées, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux (2) étages avec un logement au sous-sol, conformément au document déposé :

Plan d'architecture préparé par le groupe LAUVAC architecture datés du 2 décembre 2021;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET QUE le tout soit appliqué au lot 1 845 147, soit le 11755, avenue l'Archevêque.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-23 18:19

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 11755, avenue de l'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et permettre la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 11755, avenue l'Archevêque.

Le bâtiment existant est une maison unifamiliale d'un étage, localisé dans un secteur composé principalement de bâtiments de deux étages parsemé de quelques bâtiments d'un étage. L'architecture et la typologie du secteur sont très variées. Le bâtiment existant a été construit en 1923.

Le secteur est caractérisé par des allées de stationnement de faible pente. Les façades des bâtiments sont majoritairement composées de briques de couleur ocre et blanche et de pierres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant situé au 11755, avenue l'Archevêque. La demande déposée implique également la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages et quatre logements, dont l'un des logements est situé au sous-sol.

Le projet nécessite l'abattage d'un arbre puisque situé dans l'aire d'implantation projetée du bâtiment. Le projet inclut la plantation de deux nouveaux arbres.

Chaque logement possédera son accès distinct et le niveau des portes d'entrée principales des logements s'élèvera 1,34 m du sol.

Deux cases de stationnement seront aménagées au sous-sol et la pente de l'allée d'accès s'élèverait à 8 %. L'accès du logement situé au sous-sol se fera par cette allée d'accès.

Le projet propose un revêtement de briques d'argile et un revêtement de pierres.

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant situé au 11755, avenue l'Archevêque.

La demande déposée implique également la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages et quatre logements, dont l'un des logements est situé au sous-sol.

Le projet nécessite l'abattage d'un arbre puisque situé dans l'aire d'implantation projetée du bâtiment. Le projet inclut la plantation de deux nouveaux arbres.

Chaque logement possédera son accès distinct et le niveau des portes d'entrée principales des logements s'élèvera 1,34 m du sol.

Deux cases de stationnement seront aménagées au sous-sol et la pente de l'allée d'accès s'élèverait à 8 %. L'accès du logement situé au sous-sol se fera par cette allée d'accès.

Le projet propose un revêtement de briques d'argile et un revêtement de pierres.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond aux critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11755, avenue l'Archevêque en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux (2) étages avec un logement au sous-sol;
Considérant que le projet de construction projeté répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU ont recommandé favorablement la demande, lors de la séance du 8 mars 2022, avec les conditions suivantes :

que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET ce, conformément au document déposé, soit le plan d'architecture préparé par le groupe LAUVAC architecture datés du 2 décembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis et le certificat requis pourront être délivrés. Toutefois, avant qu'un certificat de démolition soit délivré, puisque le bâtiment a été construit avant 1940, le ministère de la Culture et des Communications doit émettre un avis quant à la valeur patrimoniale, et ce, dans un délai de 90 jours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21

**Dossier # : 1228303005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 10826, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux (2) étages avec un logement au sous-sol, conformément aux documents déposés :

Plan d'architecture préparé par le groupe LAUVAC architecture datés du 17 février 2022;
Addenda préparé par le groupe LAUVAC architecture datés du 17 février 2022.

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET QUE le tout soit appliqué au lot 1 174 811, soit le 10826, avenue Leblanc.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-23 18:14

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol au 10826, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol 10826, avenue Leblanc.

Le bâtiment existant est une maison unifamiliale d'un étage, localisé dans un secteur composé principalement de bâtiments de deux étages. L'architecture et la typologie du secteur sont très variées.

Le secteur est caractérisé par des allées de stationnement de faible pente. Les façades avant des bâtiments sont majoritairement composées de briques et de pierres. Cependant, plusieurs bâtiments voisins possèdent un revêtement de clin horizontal.

La largeur des façades des bâtiments voisins est, en moyenne, d'environ de neuf mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant situé au 10826, avenue de Leblanc. La demande déposée implique également la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages et quatre logements, dont l'un des logements est situé au sous-sol.

Le projet nécessite l'abattage d'un arbre puisque situé dans l'aire d'implantation projetée du bâtiment. Le projet inclut la plantation de deux nouveaux arbres.

La pente de l'allée d'accès du stationnement s'élèverait à 9,5 %. L'accès du logement situé au sous-sol se fera par cette allée d'accès.

Le projet propose un revêtement de briques d'argile de couleur ocre et un revêtement de pierres.

La largeur de la façade avant sera de 12 m. Toutefois, un retrait est proposé dans le mur de façade afin de réduire la perception d'une implantation plus large.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond aux critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10826, avenue Leblanc en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un triplex de deux étages avec un logement au sous-sol;

Considérant que le projet de construction projeté répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU ont recommandé favorablement la demande, lors de la séance du 8 mars 2022, avec les conditions suivantes :

que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET ce, conformément aux documents déposés, soit le plan d'architecture et l'addenda 01 préparés par le groupe LAUVAC architecture datés du 17 février 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis et le certificat requis pourront être délivrés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1227177002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité mobilité qui a siégé le 15 décembre 2021 visant à apporter des modifications à la signalisation.

Conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :
QUE soit autorisée la demande suivante :

- Permettre le maintien de l'arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue des Récollets et de la rue Monselet.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-07 13:07

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227177002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité mobilité qui a siégé le 15 décembre 2021 visant à apporter des modifications à la signalisation.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la compétence qui est confiée à l'arrondissement en matière de circulation, le conseil d'arrondissement peut autoriser, en vertu du Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, l'installation ou la modification de toutes signalisations. Dans le but de procéder à l'analyse de différents dossiers liés à la circulation et à la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement, le comité sur la mobilité s'est réuni le 15 décembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La demande suivante a été analysée conformément à la réglementation, aux documents stratégiques de l'arrondissement et aux normes du ministère des Transports du Québec, telles que présentées dans le *Tome V - Signalisation routière*. Le comité sur la mobilité a recommandé FAVORABLEMENT les modifications suivantes à la signalisation:

- Permettre le maintien de l'arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue des Récollets et de la rue Monselet.

Cet arrêt toutes directions est en place de façon temporaire depuis 2019 pour les besoins des travaux du SRB-Pie-IX. En vue de la fin des travaux et suite à la fin des détours d'autobus de la STM, cet arrêt pourrait être retiré. Toutefois, l'impact positif de cet arrêt sur la sécurité des déplacements dans le secteur a été constaté ces dernières années. À cet effet, il est recommandé de conserver cet arrêt de façon permanente.

Étant donné que la signalisation est déjà en place, seul le marquage des lignes d'arrêts sera à prévoir de façon récurrente au plan de marquage de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Un avis technique a été produit et est joint à ce sommaire. La recommandation découlant de l'avis technique est la suivante :

Bien que le critère #3 ne soit pas satisfait pour cette intersection, celui-ci ne représente pas le facteur le plus important des analyses. En effet, le critère concernant la proximité des autres signaux n'est pas respecté, mais ne constitue pas un problème de sécurité majeur en cas d'ajout d'un arrêt toute direction à cette intersection. Au contraire, laisser en place les arrêts permettra de sécuriser les intersections sans en perturber outre mesure le flux véhiculaire. Les bienfaits de conserver les arrêts toutes directions semblent supérieurs aux problèmes de fluidité que pourrait engendrer le non-respect du critère #3. De plus, le bureau de projet du SRB Pie-IX n'a reçu aucune plainte de problématique de fluidité en lien avec l'implantation de cette signalisation d'arrêt. Les usagers ont pris l'habitude de cette signalisation. Pour le critère d'analyse d'accidents, les données n'indiquent pas le type d'accident et de manière générale, une signalisation d'arrêt toutes directions sécurise tous les types d'usagers. Ces facteurs contribuent à conserver les signaux d'arrêt en place.

Finalement, une signalisation d'arrêt toute direction à ces intersections soutient le principe de Vision Zéro de la Ville de Montréal qui exprime qu'«il est inacceptable que des personnes soient tuées ou gravement blessées lorsqu'elles se déplacent dans le réseau routier». Le marquage au sol des lignes d'arrêt et des traverses piétonnes joueront un rôle important afin d'identifier le mode de gestion de l'intersection.

En conclusion, après avoir analysé les critères du M.T.Q. ainsi que d'autres critères spécifiques à cette intersection, la garde en place des panneaux d'arrêt toutes directions est justifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts à défrayer pour le marquage.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sécurisation de l'intersection avec l'ajout d'arrêt toutes directions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2022-03-01



Dossier # : 1229171001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RCGA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public».

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RCGA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public;

ET QUE soit présenté et déposé un projet de Règlement RCGA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-04-05 09:41

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229171001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RCGA01-10-0001-10 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public».

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement RGCA01-10-0001 a été adopté en 2001, il a fait l'objet de modifications mineures, par contre présentement il y a lieu d'apporter certaines précisions à la Section 6 qui concerne la période de questions du public. L'article 53, dans sa forme actuelle ne permet pas aux citoyens et aux citoyennes de poser leurs questions par voie électronique. Afin de permettre aux municipalités de continuer à tenir leurs séances du conseil durant la période pandémique, le Ministre de la Santé et des services sociaux du Gouvernement du Québec a pris l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, lequel permet la participation à distance des membres de toute réunion, séance ou assemblée d'un organe délibérant dont le conseil municipal. Cet arrêté a favorisé la mise en place d'un processus permettant aux citoyens et aux citoyennes de transmettre leurs questions par voie électronique. Considérant l'évolution de la situation de la pandémie, cet arrêté a été abrogé le 25 mars 2022 par l'arrêté ministériel 2022-024. Dans ce contexte, l'ensemble des séances du conseil doit de nouveau se tenir en présentiel, conformément aux règles prévues entre autres à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec.

Il s'avère pertinent de continuer à offrir aux citoyens et citoyennes de Montréal-Nord cette possibilité de transmettre leurs questions par voie électronique. À cette fin, il est nécessaire de modifier l'article 53 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement de Montréal-Nord en ajoutant le paragraphe qui suit :

« Par ailleurs, toute personne qui désire poser une question par voie électronique doit respecter la procédure suivante :

- a) transmettre sa question par le formulaire web prévue à cette fin au plus tard 30 minutes avant le début de la séance;
- b) indiquer dans son envoi ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente;
- c) indiquer dans son envoi l'objet de sa question principale.

Le moment venu, le maire d'arrondissement présente les questions reçues par voie électronique.»

Ainsi, l'article 53 amendé se lit en intégralité comme suit :

Article 53 : Toute personne qui désire poser une question ou faire une demande doit respecter la procédure suivante :

- a) se présenter auprès de la personne responsable et s'inscrire au registre de la période de questions prévu à cette fin;
- b) indiquer ses noms, prénoms, coordonnées et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente;
- c) indiquer l'objet de sa question.

Les inscriptions débutent une heure avant le début de la séance pour une période de quarante-cinq minutes.

Le temps venu, le maire invite chaque personne qui s'est inscrite à s'approcher du micro afin de poser sa question ou faire sa demande. Tant que toutes les personnes inscrites sur la liste n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur question, une personne ne peut poser qu'une seule question.

Un maximum de trois personnes peut interroger le conseil sur un même sujet.

Par ailleurs, toute personne qui désire poser une question par voie électronique doit respecter la procédure suivante :

- d) transmettre sa question par le formulaire web prévu à cette fin au plus tard 30 minutes avant le début de la séance;
- e) indiquer dans son envoi ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente;
- f) indiquer dans son envoi l'objet de sa question principale.

Le moment venu, le maire d'arrondissement présente les questions reçues par voie électronique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 10460 Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RCGA01-10-0001-9 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public».

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Cette modification au règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement de Montréal-Nord est nécessaire au bon déroulement des séances du conseil d'arrondissement et permettra aux citoyens et citoyennes de transmettre leurs questions par voie électronique avant le début de la séance du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur pour l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 11 avril 2022

Adoption du règlement: 9 mai 2022

Promulgation - Entrée en vigueur: mai 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-04-04



Dossier # : 1229182003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Mildred Guerrier, à titre de régisseuse à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 avril 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Mildred Guerrier, matricule 100026018, à titre de régisseuse, (emploi 212490, poste 83594), groupe de traitement 03-FM05, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 avril 2022, en vue d'un statut personnel permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-23 18:15

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229182003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Mildred Guerrier, à titre de régisseuse à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 avril 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste permanent d'un quatrième régisseur à la Division des sports et loisirs doit être comblé afin d'assurer une couverture complète des opérations, activités et de la supervision des installations relevant de cette unité.

En prévision du comblement de ce poste, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage : MN-22-CONC-212490-1 destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal et candidats externes a été publié du en mars 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection des membres suivants: Mme Emmanuelle Pocreau, spécialiste en acquisition de talents de la Direction de la dotation et diversité en emploi du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal, Mme Marie-Agnès Guichard, cheffe de division culture et événement et Marie-Claude Lauzon, cheffe de division des sports et loisirs. C'est la candidature de Mildred Guerrier qui a été retenue pour occuper le poste de régisseur.

En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mildred Guerrier (100026018), à titre de régisseuse (emploi 212490, poste : 83594), groupe de traitement FM-05, échelle salariale 76 752 \$ à 115 120 \$, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 avril 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le poste de régisseur (emploi : 212490, poste : 83594), groupe de traitement FM-05, échelle salariale : 76 752 \$ à 115 120 \$, est déjà prévu au budget des opérations de la Division ce

qui n'entraîne aucune dépense additionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de 76 752 \$ à 115 120 \$

Dépense 2022 prévue

Poste : Régisseur

Période : à compter du 16 avril 2022 (Référence budgétaire : 363278)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	Prime, TS et ajust. bques	Charges sociales	Total de la dépense
du 16 avril 2022 au 31 décembre 2022	221490	1387,5	54 600 \$	1 400 \$	15 700 \$	71 700 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce poste, la direction CSLDS ne pourrait réaliser l'offre de service de base attendue par les citoyens, les partenaires de l'arrondissement ainsi que les employés de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communication écrite à l'ensemble des employés de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Intégration de la nouvelle régisseuse dans l'équipe de la direction et de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 22 mars 2022
Anne-Sophie BERGERON, 11 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAUZON
c/d sl & dev.soc en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-17

Marie DÉSILETS
c/d bibliotheque en arrondissement



Dossier # : 1225190001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer M. Samuel Gilbert, à titre d'assistant - intervention loisirs, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 16 avril 2022, en période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommé M. Samuel Gilbert, matricule 100294788, à titre d'assistant - intervention loisirs, (emploi 700840, poste 71924), groupe de traitement 12-27EP, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 16 avril 2022, en période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-24 18:43

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225190001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Samuel Gilbert, à titre d'assistant - intervention loisirs, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 16 avril 2022, en période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous avons procédé à un affichage n^o : MN-22-VPERM-700840-71924 pour la période du 1er au 7 février 2022, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à monsieur Samuel Gilbert, (matricule : 100294788), étant l'ayant droit.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. Samuel Gilbert (matricule : 100294788), à titre d'assistant - intervention loisirs (emploi : 700840, poste : 71924, groupe de traitement : 12-27EP), à la Division culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 16 avril 2022, en période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Ce comblement de poste est nécessaire en raison de la promotion de Mme Anouk Sévigny, à titre d'agente de développement à l'arrondissement d'Anjou.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de 43 612 \$ à 54 241 \$ (échelle au 01-01-2018)

Dépense prévue 2022

Poste: Assistant - intervention loisirs

Période: du 16 avril 2022 au 31 décembre 2022 (référence budgétaire : 323495)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	Prime, TS et Ajust, bqes	Charges sociales	Dépense totale
du 16 avril 2022 au 31 décembre 2022	700840	1295	35 300 \$	800 \$	11 100 \$	47 200 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 11 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-08

Marie DÉSILETS
Directrice par intérim DCSLDS



Dossier # : 1223602002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Daniel Antonio Legault-Chavando, à titre de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022.

Il est recommandé :

QUE soit titularisé M. Daniel Antonio Legault-Chavando, matricule 100071199, à titre de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout, (emploi : 611630), groupe de traitement 14-012, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2022-03-24 18:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223602002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Daniel Antonio Legault-Chavando, à titre de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout (emploi : 611630) groupe de traitement 14-012, devenue vacante à la Division de la voirie et aqueduc, suite aux mouvements du personnel du programme Maxim'eau.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : 027-MN-19-VACA-611650 a été publié à l'interne pour la période du 29 mai au 4 juin 2019.

M. Daniel Antonio Legault-Chavando (matricule : 100071199) a déjà cumulé plus de 520 heures dans cette fonction au cours des douze (12) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la précédente convention collective. Il est l'ayant droit pour ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La titularisation de M. Daniel Antonio Legault-Chavando (matricule : 100071199) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301).

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de M. Daniel Antonio Legault-Chavando (matricule : 100071199), à titre de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout (emploi : 611630) groupe de traitement 14-012, taux horaire de 34,06 \$, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 16 avril 2022.

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le taux horaire prévu pour le poste de préposé à l'entretien - réseaux d'aqueduc et d'égout (emploi : 611630) groupe de traitement 14-012 est de 34.06 \$, et ce, avant ajustements des banques et déductions à la source.

Dépense prévue pour l'année 2022

Fonction : 611630

Période : 16 avril au 31 décembre 2022

Référence budgétaire: no 323083

La dépense prévue pour ce poste, soit du 16 avril au 31 décembre 2022, est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
préposé à l'entretien - réseau aqueduc	611630	1 339,00	33,91	45 400 \$	700 \$	46 100 \$	15 000 \$	61 100 \$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Fermeture des programmes portant entrave au bon déroulement des activités de Maxim'eau. Délais déraisonnables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 10 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric TRUCHON
Directeur des travaux publics par interim

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2022-03-21